

NOUVEAU
JOURNAL
HELVÉTIQUE,
OU
ANNALES
LITTÉRAIRES ET POLITIQUES
DE
L'EUROPE,
ET
PRINCIPALEMENT
DE
LA SUISSE.

—=—
DÉDIÉ AU ROI.

OCTOBRE. 1772.

A NEUCHÂTEL,
DE L'IMPRIMERIE DE LA SOCIÉTÉ
TYPOGRAPHIQUE.





N O U V E A U
JOURNAL HELVÉTIQUE.

O C T O B R E. 1772.

P R E M I E R E P A R T I E.

ANNALES LITTÉRAIRES DE LA SUISSE.

L *ENCYCLOPEDIE*, ou *Dictionnaire universel raisonné des connaissances humaines.*
TOME XV. Yverdon. 1772.

L'AUTEUR d'une religion pure & sainte confia à un petit nombre d'hommes choisis par lui-même, le soin de prêcher la doctrine salutaire qu'il était venu enseigner. Ces disciples chéris, animés de l'esprit de leur divin maître, firent briller

par-tout le plus bel exemple d'humilité, de douceur, de charité, de désintéressement, de patience. Par ces vertus ils firent des chrétiens, ils fonderent des églises nombreuses & florissantes; & lorsque la mort les enleva à la terre, ils transmirent à leurs successeurs le soin de perpétuer par les mêmes vertus la gloire du nom de Christ, & le bonheur de ceux qui se montrent véritablement ses disciples.

Telle est la plus noble, & l'unique fonction de ceux qui dans toutes les communions chrétiennes portent le nom d'*ecclésiastiques*. Tel est le principe aussi simple que lumineux & incontestable, par lequel on doit expliquer tout ce qu'on appelle le *droit ecclésiastique*.

L'auteur judicieux qui a traité cette matière délicate dans l'*Encyclopédie* d'Yverdon, rapporte à trois chefs tout ce qu'on peut en dire. Il examine successivement les *personnes*, les *biens*, & l'*autorité des ecclésiastiques*.

Destinés à présider à l'instruction religieuse, ou à la donner eux-mêmes, appelés à célébrer le culte & à gouverner l'église sous l'autorité & l'inspection du souverain de chaque pays, les *ecclésiastiques* ont une profession distincte, comme les médecins,

les jurifconsultes, les magistrats. Et si la religion entre dans l'essence de toute société, ceux qui en sont les ministres doivent être regardés en thèse générale comme un ordre de citoyens utiles & nécessaires. C'est une vérité qui doit être reconnue même par rapport aux fausses religions, pourvu qu'elles ne soient pas d'une absurdité qui détruise la morale, règle éternelle & nécessaire de nos actions.

Il suit de là que les *ecclésiastiques* de toutes les sociétés sont très-respectables, s'ils sont vertueux & attachés à leurs devoirs. Les décrier tous, sous prétexte que quelques-uns sont vicieux, c'est comme si l'on prétendait mépriser tous les magistrats, parce que quelques-uns sont dignes de mépris. Quelle est la source de tant de déclamations contre le clergé? C'est l'abus que quelques-uns de ses membres ont fait, dans tous les tems & dans tous les pays, de leur autorité; c'est sur-tout les progrès de l'irreligion que le clergé attaque par état, & trop souvent avec des armes qu'il ne devrait pas connaître.

Il est certain que dans tous les tems, à-peu-près, les *ecclésiastiques* ont été les personnes les plus éclairées de la société; c'est

à eux que l'on doit les lumieres qui ont échappé aux siècles de barbarie. Tous les législateurs ont puisé dans les institutions religieuses les secours dont ils avoient besoin pour soutenir les loix, qui demandent toujours certains principes propres à diriger l'intention & l'intérieur de l'homme. Plusieurs princes ont uni à la royauté le premier rang du sacerdoce, ou du moins ils l'ont mis dans la dépendance de la souveraineté. Il en devrait être par-tout comme en Russie, en Angleterre, & dans presque tous les états protestans; cette vérité fera un jour reconnue de tous les peuples éclairés.

La même prudence qui défend de laisser aux *ecclésiastiques* une autorité indépendante, engage les souverains à avoir pour eux une considération qui les rende respectables aux yeux du peuple. Sans cela la religion même perdrait son influence. C'est par cette raison qu'il faut dans un grand état de la subordination entre les *ecclésiastiques*, afin que les plus considérables d'entr'eux puissent approcher des grands & des princes, & que les plus petits en rang soient à la portée du peuple dans ses divers besoins. Mais c'est rompre l'équilibre, que d'admettre des dignités *ecclésiastiques* si éminentes qu'elles soient à côté du souverain, ou de

laisser des grades si petits que le ministere en devienne méprisable.

Mais s'il y a une religion divine, combien ne doivent pas être respectables les ecclésiastiques vertueux & éclairés dans cette religion? S'ils ont l'esprit de l'évangile, on n'a rien à redouter de leur part. Disciples de Jésus, leur ame pure ne respire que la paix, l'union, la concorde, l'humilité, la modération, le support. Ils font le bien & ils engagent les autres à le faire. Heureuse la société, si le nombre des *ecclésiastiques* de ce caractère était plus grand! On verrait bientôt tous les chrétiens vertueux & réunis, les schismes abhorrés, & l'église florissante.

On comprend aujourd'hui sous le nom d'*ecclésiastiques*, tous ceux qui sont destinés au service de l'église, quelque dignité qu'on leur accorde, sous quelque nom qu'ils soient connus. Le nombre des clercs était autrefois réglé, il n'y en avait point qui fussent sans fonctions. Le concile de Nicée & celui d'Antioche ordonnent la stabilité des clercs dans le lieu de leur ordination. L'office dans l'église donnait la qualité, aujourd'hui le caractère est donné par les supérieurs *ecclésiastiques*. Autrefois ils pouvaient se marier, à présent, ils font

vœu de célibat dans l'église romaine. Les moines & les religieux étoient autrefois des personnes laïques, le pape Sirice les appella à la cléricature à cause de la difette des prêtres.

On distingue dans l'église romaine les *ecclésiastiques séculiers*, qui ne sont astreints à aucune règle particulière; des *réguliers*, qui sont obligés de suivre certaines règles qui leur sont propres: tels sont tous les moines, les chanoines réguliers & d'autres.

Selon les principes du droit naturel, & des institutions civiles, que le christianisme pur n'a point changés, les personnes *ecclésiastiques* sont sujettes de l'état, soumises aux loix du souverain, comme tout autre particulier. Tel fut le système de l'évangile dans sa naissance; mais l'ambition du clergé & les prétentions de la cour de Rome y ont apporté de grands changemens.

Le bien de la société demande qu'il n'y ait dans l'état qu'une puissance complète, entière, sans partage, à laquelle les *ecclésiastiques* soient soumis, comme tels. Ils n'est pas moins convenable que la *personne* des *ecclésiastiques* soit honorée dans la société, de même que leur dignité & leur charge. Le second concile de Mâcon, en 585, s'occupait déjà du soin d'assigner

des distinctions au clergé. Presque par-tout on leur a accordé le premier rang entre les trois ordres. En Pologne, ils sont encore les premiers sénateurs. En France, dans toutes les assemblées politiques & civiles de la nation, les ecclésiastiques y ont toujours pris séance; & dans les siècles d'ignorance, étant les seuls instruits, ils eurent souvent la plus grande part aux affaires publiques.

De là vinrent aussi les plus grands abus. Les grands *ecclésiastiques* prirent les mœurs des seigneurs qu'ils avaient supplantés; ils devinrent chasseurs, guerriers, plusieurs très-ignorans, d'autres oppresseurs. Lorsqu'ils ne pouvaient obtenir des peuples ce qu'ils desiraient, ils portaient dans un champ les croix, les vases sacrés, les ornemens d'église, les reliques, & après avoir formé autour une enceinte d'épines, ils cessaient le service divin jusqu'à ce qu'on les rappelât en leur accordant leur demande. Cet usage scandaleux ne fut aboli qu'au concile de Lyon, vers l'an 1274.

Selon que les souverains ont été plus courageux ou plus faibles, selon que les ecclésiastiques ont été plus dociles ou plus ambitieux, leurs droits, leurs immunités, leurs privilèges ont eu plus ou moins

d'étendue. Gardons-nous de nous en prendre au christianisme en voyant tant d'abus condamnables, tant d'entreprises scandaleuses, faites par l'ambition & la cupidité du clergé. La religion sainte de Jésus-Christ condamne hautement toutes ces entreprises, elle réproûve avec force toutes les passions criminelles qui les ont produites.

Considérons maintenant les *biens* de l'église & ses *possessions*. Dans l'église primitive, les ministres de la religion, simples, modestes & désintéressés, ne subsistaient que des offrandes des fideles. Ils contribuaient cependant dès-lors aux charges de l'état, suivant le précepte & l'exemple de leur maître. Dès que l'église posséda des biens, le clergé de chaque église y participait selon son rang; mais ceux qui avaient un patrimoine riche, ne voulaient point être nourris par l'église. Plus d'une fois les conciles exhorterent les clercs à travailler de leurs mains, pour entretenir eux & leurs familles. On vit même de grands évêques s'occuper, à l'exemple de S. Paul, de travaux manuels, pour gagner une partie de leur subsistance. Vers la fin du quatrième siècle on partagea le revenu de l'évêché en quatre parties, une pour l'évê-

que , une pour son clergé , une pour les pauvres , une pour la fabrique. Dans la suite, on les partagea pour en faire des bénéfices. Et depuis lors chaque ecclésiastique & contribua de ses biens aux charges publiques. Constantin & ses successeurs accordèrent quelques exemptions, mais qui ne regardaient que les charges personnelles , telles que les corvées, &c. Valens y apporta encore quelques exceptions. Du tems de Théodose, les ecclésiastiques payaient les tributs & les charges réelles. Honorius, en 412, ordonna que les terres de l'église continueraient à payer toutes les charges ordinaires ; mais il les exempta des extraordinaires. Les papes & les fonds des églises de Rome ont été tributaires des empereurs jusqu'à la fin du huitieme siecle. Jusqu'à Benoît II, le pape confirmé par l'empereur, lui payait pour cela un tribut. Les pontifes ne devinrent souverains de Rome & de l'exarcate de Ravenne que depuis Etienne III.

En France, les *ecclésiastiques* de condition ingénue furent d'abord exempts de certaines taxes, que les clercs de naissance servile payaient comme le peuple. Quelques églises furent déchargées des tributs par quelques rois qui n'en avaient pas le droit selon l'équité , puisqu'ils surchargeaient par là les autres citoyens. Clotaire I avait

ordonné que les *ecclésiastiques* paieraient le tiers de leur revenu à l'état : tous les évêques avaient souscrit ; celui de Tours s'y opposa , & fit changer la volonté du roi. Charles-Martel prit une partie du temporel des églises pour récompenser la noblesse qui avait combattu contre les Sarrasins.

Sous la seconde race, les *ecclésiastiques* admis dans les assemblées nationales , offraient tous les ans un don au roi , comme la noblesse & le peuple. Les malheureuses croisades furent l'époque des levées auxquelles on donna sous Philippe-Auguste le nom de *décimes*. Outre ces redevances en argent, le clergé devait au roi le droit de *gîte*, qui consistait à nourrir le roi & sa suite, ou ceux qu'il envoyait dans les différens lieux, & le service militaire, que chacun faisait ou personnellement ou par ses vassaux. Philippe-Auguste confisqua les fiefs des évêques d'Auxerre & d'Orléans, pour avoir quitté l'armée, sous prétexte qu'ils ne devaient servir en personne que lorsque le roi était lui-même à la tête de ses troupes. Guillaume de Montaigu, archevêque de Sens, fit encore admirer son courage à la bataille d'Azincourt en 1475. Dans la suite, au moyen des contributions d'hommes & d'argent, les *ecclésiastiques*

furent exemptés du ban & de l'arrière-ban, tant par François I en 1541, que par contrat du 29 avril 1636, sous le regne de Louis XIII.

Tous les biens d'église s'étaient accrus par les concessions des souverains, par les contributions des particuliers, par les dons des personnes pieuses, souvent par des usurpations & de violences dont l'histoire fournit plus d'un exemple. Quand on examine cet objet avec quelque attention, on y trouve tant de variations, & quelquefois des abus si énormes, qu'il vaut mieux s'arrêter à considérer ce qui devrait être selon les principes du droit naturel.

La société en général est propriétaire du terrain d'un pays: une portion du revenu national est attribuée au souverain, pour soutenir les dépenses de l'administration & de la défense publique. Chaque particulier & chaque corps est possesseur de la partie du territoire & du revenu que les loix lui assurent; mais aucune possession ne peut jamais être soustraite de droit à l'autorité des loix. Dans l'état de société, nous ne tenons aucune possession foncière de la seule nature: nous avons renoncé aux droits naturels, pour nous soumettre à l'ordre civil; c'est de la loi que

nous tenons toutes nos possessions , comme c'est elle qui nous les assure.

Personne ne peut non plus rien tenir de la religion , qui n'assure que des biens spirituels. Comme chrétiens & comme *ecclésiastiques* , les hommes sont étrangers sur la terre ; ils n'y ont ni bien ni trésors. Le royaume de Jésus-Christ ne pouvait être de ce monde. Aucune possession terrestre ne peut donc être de droit divin positif. Les lévites, sous la loi des Hébreux, avaient la dîme , par une loi expresse de Dieu ; mais c'était une théocratie qui n'existe plus. Toutes ces loix ont pris fin ; elles ne sauraient à aucun égard être ni un exemple, ni un titre de possession. Si le corps ecclésiastique, sous l'évangile , prétend posséder la dîme, ou tout autre bien, de droit divin ; il faut qu'il produise un nouveau titre enrégistré dans une révélation divine incontestable. Au défaut d'un titre pareil, un corps *ecclésiastique* ne peut jouir d'aucun bien sur la terre que du consentement du souverain & sous l'autorité de la loi civile ; s'il y renonce il est sans aucun titre.

Bien plus, la quotité quelconque de la contribution d'un particulier , ou d'un corps pour les charges publiques, doit être réglée proportionnellement à ses revenus , non

par lui , mais par les souverains , selon la loi & la forme générale. Ainsi le souverain doit connaître & peut demander un état des biens & des possessions de tout corps, par conséquent de ceux des *ecclésiastiques*.

Les *ecclésiastiques* sans doute doivent avoir de quoi vivre honorablement. A cet égard, le monde chrétien présente plusieurs abus aussi anciens qu'ils sont étranges. Là on voit des *ecclésiastiques* vivant dans l'éclat avec des revenus immenses, sans rendre à la société des services proportionnés à ce qu'ils lui coutent: presque par-tout on voit les *ecclésiastiques* inférieurs, les plus utiles & les plus occupés, languir avec des revenus qui fournissent à peine à leur entretien. Ailleurs le bas clergé est obligé de vivre sur des droits qu'il faut exiger des paroissiens, à qui ces *ecclésiastiques* se rendent odieux. Dans d'autres endroits, les souverains, surtout dans les états protestans, ont sécularisé les biens d'église, & établi de chétives pensions, qui, à raison du rehaussement des denrées, & de l'augmentation de la quantité d'especes circulantes, ne suffisent plus à l'entretien de ceux qui les ont obtenues. S'il y a de l'inconvénient pour la société, lorsque les *ecclésiastiques* sont trop riches, il n'y en a pas

moins lorsqu'ils sont trop pauvres. C'est à la puissance civile à régler les revenus, gages ou pensions de ceux qui servent l'église. On aurait dû tenir un juste milieu, difficile à trouver, plus difficile à maintenir ; & la société aurait été mieux servie par le clergé dans toutes les communions.

Lors même que les possessions des *ecclésiastiques* leur ont été données par testament, ou de quelqu'autre manière, les donateurs n'ont pu dénaturer les biens en les soustraisant aux charges publiques & à l'autorité des loix. Ce serait donc au souverain, à examiner, si les revenus *ecclésiastiques* sont excessifs, ou trop modiques. S'ils sont insuffisans, ce serait à lui d'y pouvoir d'une manière convenable ; mais s'ils étaient manifestement excessifs, ou mal partagés, ce serait à lui de faire une distribution plus équitable, ou même à disposer du superflu pour l'avantage commun de la société.

Toutes ces vérités dictées par la raison, confirmées par l'évangile, appuyées par la tradition des premiers siècles ne sauraient être ébranlées par les subtilités de ceux qui ont cherché à établir un état dans l'état, un empire dans l'empire, deux puissances, dont l'une serait à divers égard in-

dépendante

dépendante de l'autre. Les biens *ecclésiastiques* sont sacrés, dit-on, parce qu'ils appartiennent à la religion; ils viennent de Dieu & non pas des hommes, puisqu'ils sont destinés au service du maître du monde. Ce sont-là des mots, qui ne renferment aucune idée soutenable.

Ces biens sacrés & cependant terrestres, ne sauraient appartenir à la religion, qui n'a rien de temporel. Ils ne sont pas à l'église, qui est le corps universel des fideles sans aucune exception. Car nous ne devons jamais oublier, que les *ecclésiastiques* ne sont pas plus l'église, que le corps des magistrats établis sous l'autorité du souverain, ne sont l'état. Ainsi tout ecclésiastique, possesseur d'un fond, ou d'une rente, en jouit comme sujet de l'état, chargé d'une fonction particulière, avec cette rétribution, sous la protection unique de la loi civile.

Si l'on dit qu'une personne est sacrée, qu'un édifice est saint, cela signifie seulement qu'ils sont destinés à des usages religieux, selon la volonté de la société. Un bien ecclésiastique sera *saint*, parce que le souverain permet qu'il soit employé à l'usage du clergé; mais il reste soumis à la puissance souveraine. Abuser d'une mé-

destructives de toute société, c'est une entreprise dont l'histoire de la religion fournit plus d'un exemple, & même des exemples bien singuliers.

Un souverain ne saurait exempter des tributs les biens ecclésiastiques, sans augmenter la contribution des laïques, & sans violer par là-même les loix de l'équité. Que le clergé donne à sa portion des impôts le nom de *don gratuit*, à la bonne heure, pourvu qu'il soit exactement proportionnel & levé équitablement. Le nom ne fait rien à la chose, & les ecclésiastiques sont tenus de contribuer aux charges publiques de l'état, en proportion de la masse de leurs biens, qui doit être connue, pour que cette proportion soit établie, & suivie avec exactitude.



II. *Le Dépositaire*, comédie en vers, en cinq actes; par M. DE VOLTAIRE: à Genève, & se trouve à Paris, chez Valade, in-8°.

UNE comédie dans le vrai genre est une nouveauté intéressante, dans un tems où l'on a perdu l'habitude de voir rire Thalie,

qui ne se montre plus qu'avec un mouchoir trempé de ses larmes, en attendant qu'elle dérobe son poignard à Melpomene, comme elle lui a déjà pris les grands mouvemens, les passions fortes qui étaient dans sa dépendance, avant que l'impuissance eut confondu les limites des deux genres. C'est à M. de Voltaire que l'on doit la pièce que nous annonçons. L'histoire du dépôt nié par un homme très-grave, & rendu par la célèbre Ninon, est connue de tout le monde; elle a fourni le sujet de cette comédie: c'est Tartuffe présenté sous une face nouvelle. Il ne cherche pas ici à dépouiller son bienfaiteur, à en séduire la femme; il songe à s'approprier un dépôt que l'amitié a cru confier à la probité, & à ruiner deux infortunés. Ce nouvel exemple d'hypocrisie est peut-être plus commun que ne le font ceux que l'inimitable Molière nous a offerts. M. Garant, marguillier de paroisse, recommandable par un extérieur grave, un manteau noir, un large rabat, une vaste perruque, un ton mielleux & dévot, qui en impose aux imbécilles qui croient toujours que la vertu n'est bien pratiquée que par ceux qui la prêchent, est le nouveau Tartuffe qu'on expose à l'horreur & au mépris publics. Feu M. Gourville a eu deux enfans

naturels auxquels il a désiré de faire du bien. Pour éviter des chicanes que des collatéraux avides n'auraient pas manqué d'employer pour frustrer ces infortunés des biens de leur pere, il a fait choix de M. Garant auquel il a laissé 200 mille francs, à la charge de les partager entre ses deux enfans. Ceux-ci ont été élevés chez Ninon, qui demeure avec eux dans une maison qui fait partie de leurs biens, parce qu'elle l'a achetée sous le nom de l'un des deux. L'aîné est un espece de sot, dont M. Garant a gâté l'esprit; le cadet est un petit maître aimable, aimant le plaisir & le monde; c'est ainsi qu'il se peint, aussi bien que son frere, pour se justifier du portrait peu flatteur que Garant fait toujours de lui.

Je voudrais que l'honneur fût un peu plus honnête.

Cet homme de sermons me rompt toujours la tête :

Directeur d'hôpitaux, syndic & marguillier,

Il n'a daigné jamais avec moi s'égayer.

Il prétend que je suis une tête légère,

Un jeune dissolu, sans mœurs, sans caractère,

Jouant, courant le bal, les filles, les buveurs.

Oui, je suis libertin, mais parbleu j'ai des mœurs

Je ne dois rien , je suis fidele à mes promesses ;

Je n'ai jamais trompé , pas même mes maîtresses ;

Je bois sans m'enivrer , j'ai tout payé comptant ;

Je ne vais point jouer quand je n'ai point d'argent.

Tout marguillier qu'il est , ma foi , je le défie ,

De mener dans Paris une meilleure vie.

. . . . Monsieur mon frere aîné ,

Je l'avoue , a l'esprit tout autrement tourné ;

Il est sage & dévot ; sa conduite est austere ;

Il lit les vieux auteurs & ne les entend guere ;

Il évite le monde. Eh bien ! qu'il soit un jour

Pour prix de ses vertus marguillier à son tour ,

Et que M. Garant qui dans tout le gouverne

Lui donne plus qu'à moi. Ce qui sent me concerne ,

C'est le plaisir.

Gourville est amoureux d'une jeune personne dont le pere est un bourgeois assez

aisé , ivrogne , comme on l'étoit dans ce tems , & la mere , madame Armand , une femme un peu acariâtre & cependant bonne. Ninon approuve cette passion , elle se flatte que la restitution du dépôt mettra les jeunes amans à leur aise ; mais M. Garant ne se presse point ; il y a long tems qu'il dispose de ces deux cent mille francs , & il voudrait bien en disposer toujours ; il retarde le partage sous le prétexte de ne pas donner trop tôt une fortune à de jeunes gens qui peuvent en abuser ; il déclame vivement contre la conduite du jeune Gourville , & fait tout ce qu'il peut pour le perdre dans l'esprit de Ninon. Maître de celui de l'aîné qu'il conduit à son gré , il lui inspire un procédé odieux qui doit le faire haïr , c'est celui de chasser Ninon de sa maison. Pour vaincre ses scrupules , car Gourville en a , il veut bien se charger de cette iniquité ; il ne s'agit que de lui vendre cette même maison , & il fait signer au benêt un acte qui sera rédigé ensuite par un notaire. Ce Gourville forme un épisode intéressant , lié adroitement à la piece. Il conçoit , ainsi que Memnon , le projet insensé d'être parfaitement sage. Après avoir cédé ses droits à un homme qui doit en abuser , pour le couvrir du blâme de l'ingratitude la plus

odieuse , il va chez un voisin , où il espere trouver des docteurs ; il ne trouve que le voisin qui lui propose de jouer & qui lui gagne son argent. Bientôt le voisin est obligé de sortir pour se rendre chez Garant ; la voisine se présente dans un deshabilité agréable ; elle propose à dîner à Gourville , qui accepte ; & qui boit d'un vin Grec qui l'échauffe & lui fait trouver la voisine très-piquante ; le retour du mari dérange leur tête à tête. La dame fuit avec beaucoup de confusion , & Gourville peu accoutumé à ces scènes , prend le parti de se retirer. Pendant ce tems , Garant , que l'intérêt tient éveillé , propose à Ninon de l'épouser ; il lui fait un détail de la perspective qu'il entrevoit dans ce mariage.

. *De nos biens rassemblés*
Loin de ces deux marmots du logis exilés ,
Les deux cent mille francs croissant notre
fortune ,
Entreront de plain saut dans la masse com-
mune.
Vous pourrez employer votre art persuasif ,
A nous faire obtenir un poste lucratif ;
Vous seriez dans le monde avec plus d'im-
portance ;

*Il faut que le crédit augmente notre aisance ;
Et si vous le vouliez , j'aurais par ce canal
Un brevet fortuné de fermier général.*

*Nous ferions en secret mille bonnes affaires ,
Qui produiraient beaucoup en ne nous coûtant gueres.*

*Et votre rare esprit tout bas se moquerait
De tout le genre humain qui vous respecterait.*

Le traître se démasque. Ninon en profite & feint d'accepter cette proposition. Pendant qu'elle s'occupe des moyens de déconcerter les projets de Garant , le jeune Gourville enleve sa maîtresse & la conduit chez Ninon. Le pere & la mere viennent reclamer leur fille avec le gendre qu'ils ont choisi & qui est un avocat bavard. Gourville a ménagé son intrigue avec assez d'adresse pour faire tomber les soupçons sur son frere, ce qui occasionne des *qui pro quo* plaisans. Il fait boire le vieil Armand , & en condamnant son frere il fait entendre à la femme de ne pas faire trop de bruit pour ménager la réputation de sa fille ; il offre enfin de l'épouser & parle des cent mille francs qui lui reviennent du dépôt. Cette fortune fait ouvrir de grands yeux aux bourgeois qui éconduisaient l'avocat ; mais Garant que l'on

consulte sur le dépôt, persuadé qu'il va épouser Ninon & qu'elle est convenue de tout avec lui, nie absolument qu'il ait rien au jeune homme. L'arrivée de Ninon calme le trouble & le désordre que cet aveu a jetté dans l'ame des intéressés. Le pere des Gourvilles avait fait un second testament qui la chargeait du fidei-commis. Garant désespéré ne peut attaquer ce testament valide, & la fille du monde, on peut ajouter la fille de plaisir, apprend au grave marguillier comment on acquitte de pareils legs.

Il y a beaucoup d'esprit, de naturel & de vérité dans cette comédie. Elle était destinée au théâtre, elle y aurait sûrement réussi; mais on se rappelle les difficultés qu'essuya d'abord le Tartuffe, les cris qui s'éleverent, les intrigues qu'on employa; cette scene s'est renouvelée, & avec plus de succès. La défense a été faire de la jouer; nous ignorons si elle se levera.



III. *Bellum Cimbricum*, &c. *La guerre des Cimbres*. Par M. MULLER, professeur en grec, à Schaffouse. Zuric, chez Orell, Gesner, Fueslin & compagnie. Broch. 8°. de 132 pag.

RIEN de plus connu que les commentai-

res érudits, & rien de plus rare que les bonnes histoires. On est accablé par la foule des manœuvres, *amassant sans choix quantité de matériaux, qui restent inutiles jusqu'à ce qu'un architecte leur ait donné la forme qu'ils devaient avoir.*

Au milieu de tant de compilations savantes l'origine des nations demeure inconnue, l'histoire des tems plus modernes est pleine d'incertitudes & d'erreurs. Pour répandre quelques rayons de lumière sur ces premiers tems si obscurs, si incertains, il faut rassembler tout ce qu'ont écrit les anciens auteurs, comparer les passages, les éclaircir les uns par les autres, chercher des explications dans la suite des faits. Tel est le plan qu'à suivi M. Muller. Son travail est le fruit de l'érudition & du génie réunis pour débrouiller un sujet fort obscur. Le premier livre de cet ouvrage renferme les annales des *Cimbres*, le second rassemble tous les monumens qui restent de cette nation, & les passages de tous les auteurs grecs & latins qui en ont parlé.

L'origine des Cimbres fut ignorée de ceux qui virent leurs premiers exploits. Leur nom grec était *Cimmerii*. Ils le donnerent au bosphore de Thrace. Chassés de leur pays par une inondation de l'océan,

ou, ce qui est bien plus probable, forcés de s'expatrier par leur excessive population, ils inonderent les provinces voisines. *Cesorix* & *Bocorix* conduisaient les Cimbres, *Teutobochus* était à la tête des Teutons, homme d'une taille & d'une force extraordinaires, qui traversait d'un saut quatre & même six chevaux placés à côté l'un de l'autre. Ces peuples repoussés sur le Danube, vinrent en pillant jusques dans l'Illyrie. Le consul *Carbon* fut battu près de *Nereia*, & les vainqueurs passèrent sans obstacle jusques chez les Helvétiens, nation paisible alors & jouissant d'une heureuse abondance; mais dont l'ardeur guerrière fut réveillée par la vue du butin amassé par les Cimbres. Les *Tigurins*, un des peuples qui composaient la république Helvétique, se séparant du reste de la nation, se joignirent à leurs hôtes & passèrent le Rhin sous la conduite de *Divicon*. Les Gaules furent dévastées par cet essaim de Barbares. Les Belges seuls reussirent à défendre leurs frontières. Bientôt l'Italie fut l'objet de l'ambition, ou plutôt de l'avarice de ces nouveaux conquérans. *L. Silanus* fut défait dans les Gaules. *L. Cassius*, qui voulut arrêter les *Tigurins*, eut le même sort. Les restes de l'armée romaine, enfermés dans leur camp,

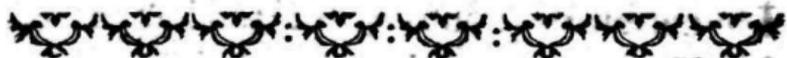
conserverent leur vie par une capitulation ignominieuse. Alors toutes les nations des Gaules conspirèrent la perte des Romains. La division se mit parmi leurs généraux. *Scavius* fut pris & perdit la vie chez les Cimbres. *Mallius* & *Servilius* perdirent dans une bataille, quatre-vingt mille hommes & quarante mille valets. Plutarque attribue le principal honneur de la victoire aux Ambrons, qui paraissent avoir été un canton Helvétique. La consternation & la terreur se repandirent dans Rome. Trois cent mille guerriers étaient prêts d'entrer en Italie avec leurs femmes & leurs enfans. *Marius* désigné consul se chargea de combattre cet ennemi redoutable. La providence même sembla travailler pour le salut de Rome. Les Cimbres, après avoir ravagé tout ce qui est entre le Rhône & les Pyrénées, passèrent en Espagne pour y exercer de nouveaux brigandages. *Marius* profita de ce tems pour se faire connaître de ses soldats, pour les exercer & pour ranimer leur courage. Plusieurs années s'écoulèrent pendant lesquelles les Cimbres furent vaincus par les Celtibériens. Enfin ils repassèrent dans les Gaules, où ils se joignirent aux Teutons; mais ils prirent différentes routes pour pénétrer en Italie. Les Teutons après avoir vainement

provoqué Marius au combat, prirent le chemin des Alpes. Le consul les atteignit près de la ville d'Aix, & sa victoire fut complète. La nation de Teutons fut totalement détruite. *Teutobochus* suivit le char de triomphe du vainqueur.

Catulus fut moins heureux contre les Cimbres. Il fut battu sur les bords de l'Adige. *Marius* courut à son secours, & remporta une nouvelle victoire. Les Cimbres furent taillés en pièces. Les Tigurins apprenant la perte de leurs alliés ne tarderent pas à se dissiper. Il paraît qu'ils recueillirent les débris des Cimbres, qu'ils ramenerent avec eux dans leur patrie. Une ancienne tradition porte que les restes des Cimbres s'établirent dans les cantons de Switz & d'Unterwalden, & dans le Hasli. Le grand *Gustave* recherchant l'alliance des Suisses, rappelait aux cantons qu'ils avaient avec lui une commune origine.

M. Muller, en écrivant l'histoire de la guerre des Cimbres, n'a consulté que les auteurs originaux, qu'il cite avec le plus grand soin. Sa diction est pure & très-élégante, son style rapide & fort serré. Peut-être serait-il plus clair, s'il avait moins cherché à être court & précis. Il n'est pas rare de trouver des phrases composées d'un seul

mot. Ce n'est pas ainsi que Tite-Live écrivait Phistoire.



IV: HENNUYER, évêque de Lisieux, drame en trois actes. 1772.

JE n'ai que trente pages, disait M. de Maupertuis convaincu de la difficulté d'être neuf. Il n'est donc pas surprenant de ne trouver dans ce drame en trois actes que trente lignes. Ce n'est d'ailleurs pas plus une pièce de théâtre que toutes celles qui veulent déplacer Molière, de nos jours, en faisant des traités au lieu de scènes.

L'action se passe à Lisieux, trois jours après la S. Barthélemi. Arsène fils qui est allé à Paris avec sa belle-mère est attendu impatiemment par Laure, sa jeune femme, qui s'entretient avec Susanne sa cousine de ses inquiétudes sur l'absence de son mari. Elle ignore, ainsi que son beau-père, les tragédies sanglantes qui s'exécutent dans la capitale. Le vieillard Arsène vient déjeuner avec sa fille; il s'aperçoit de sa tristesse, il la lui reproche & la rassure. Cette scène trop longue & pas assez jouée est d'une simplicité touchante; mais elle ne prépare aucune

exposition, elle ne fait attendre aucun intérêt. Arrive Evrard, frere de Laure, qui était allé à la rencontre de son ami. *Son air sombre & effaré* allarme sa tendre sœur. . . *De retour & sans mon époux!* . . lui dit elle. Vainement il cache son trouble, son égarement, il veut entretenir Arsene seul, & lui apprendre ce que vient annoncer Menancourt, réformé de Lifieux. Il demande à Evrard s'il est informé du désastre, celui-ci qui tremblait de le dire, avoue ce qu'on publie. Arsene rejette avec véhémence ces bruits injurieux à son roi : *il n'invite pas ses sujets à des fêtes publiques pour les égorgés à l'issue des festins.* Cependant plusieurs disent la même chose. Laure se meurt, elle s'écrie, d'autres protestans surviennent, avec des rapports dissemblables. Cette diversité rassure Arsene, l'acte finit. L'événement s'est confirmé dans l'intervalle. Laure les yeux noyés de pleurs, Arsene implorant la mort, Evrard furieux, attendent s'il leur reste un époux, un fils, un frere. Tout à coup la porte s'ouvre, le jeune Arsene sanglant s'élançe dans les bras de son pere & de son épouse : tous ses membres en convulsion l'empêchent de suivre le récit effroyable. Il a vu périr la mere de Laure, son oncle, ses proches. Laisé mourant

fur leurs cadavres, il a erré par la ville ; ses habits souillés de sang l'ont fait juger un assassin, il s'est sauvé : il raconte les meurtres, & projette de les venger sur l'évêque même de Lisieux. Son pere & Laure suspendent ce projet de sa fureur, mais elle ne fait qu'augmenter à l'ouïe de l'ordre envoyé de massacrer les réformés du diocèse. Alors ce sont des gémissemens, du désespoir ; *vous voyez ce poignard*, dit le jeune Arsene furieux . . . *il va vous faire justice &c.* A cette résolution forcenée le vieillard oppose des pleurs, le respect filial, le christianisme, il désarme son fils, il invite les réformés à se réfugier au palais de l'évêque. Ils invoquent Dieu par sa bouche, & s'embrassent tous.

Le troisieme acte est au palais de l'évêque. Hennuyer prosterné demande au *pere des humains de préserver de ses supplices éternels les assassins de leurs freres.* On lui annonce le lieutenant de roi qui lui signifie l'ordre de proscription, en lui demandant d'agir de concert avec lui pour l'exécuter. Le vertueux prélat repousse avec horreur ce ministère, & les discours atroces de l'officier : *je, le signerai ce refus, & de tout mon sang, s'il le faut.* Il prend l'ordre, le lit, frémit & signe. *Allez*, dit-il à ses curés, *défendez*
la

la violence, & prêchez le repentir. Le lieutenant revient, il va notifier l'ordre, & disposer les troupes; mais Hennuyer veut couvrir les proscrits de ses vêtemens sacrés; il ouvre les portes aux réformés: *ce palais est à vous*, leur dit-il, *tout l'or des autels y coulera pour vous nourrir.* Ils tombent à ses pieds, il les relève lorsque les officiers entrent: *écrivez*, disent-ils au prélat, *que vous avez trouvé dans le militaire des soldats, & pas un bourreau.* La piece finit par l'arrivée des curés, & d'une foule de catholiques qui viennent donner leur amitié aux réformés.

Telle est la marche & le sujet de ce drame dont l'auteur a voulu consacrer un exemple de vertu intrépide. On doit l'applaudir de ce choix, comme homme, comme Français, mais non comme auteur. Il n'y a dans sa piece pas le mot pour rire, ni même pour pleurer. Les récits d'horreurs ralentissent l'intérêt; & l'action du prélat n'étant pas unie aux développemens, à la marche, à l'intrigue, elle n'est pas pathétique, elle frappe plus qu'elle ne touche.

Il ne faut pas chercher ici des convenances théâtrales, la connaissance & l'usage des regles, des caracteres, & tout ce qu'ont suivi les bons auteurs: aujourd'hui on veut

être lu, parce que l'on ne peut être représenté; on est outré, & l'on se croit nerveux; on rassemble des événemens dans quelques scènes, & l'on croit rassembler de l'intérêt.

L'auteur anonyme de ce drame aurait dû être plus sobre de coups de théâtre successifs & simultanés, faire peindre ses personnages plus qu'agir, & agir plus que parler. Il y a trop de récits, de raison, de tirades, au lieu de ce pathétique simple *veræ voces*. L'auteur eût mis tout le traité de la tolérance dans son drame, qu'il ne l'eût rendu que plus froid. En un mot, il se trompe s'il a cru faire un ouvrage dramatique. Pour cela, il faut un fait, & non pas une histoire. Si le théâtre se perfectionne encore un peu, on l'enrichira sûrement de drames sur la guerre de Troie, ou le regne d'Élisabeth.



IV. *Thesaurus linguæ cum latine, tum Germanicæ locupletissimus, seu Lexicon novissimum, cæteris hucusque editis auctius & emendatius, atque litteratorum votis plene accomodatam, curante JOH. JAC. BACHOFEN, gymnasii Basil. olim correctore, nunc pastore.*

C'EST le titre d'un nouveau dictionnaire

latin & allemand, annoncé par *Im-Hof* & fils à Bâle. On s'est proposé de faire un ouvrage qui fût de quelque utilité même aux favans & aux artistes. On a posé pour fondement un des dictionnaires les plus complets & les plus estimés en ce genre; on l'a augmenté de tout ce que *Gesner*, *Henri-Étienne* & *Faber* renferment de particulier; on y a ajouté un grand nombre de mots, d'expressions & de phrases, qui doivent lui donner beaucoup de supériorité sur tous les autres manuels lexiques. La partie allemande & latine a reçu aussi des augmentations considérables. On offre un volume de 250 feuilles & plus, grand 8°, pour le prix modique de 3 reichsthaler, dont la moitié se paiera d'avance, & l'autre moitié en recevant l'ouvrage.

V. *Die Noachide*, &c. *La Noachide*, poème en douze chants. Nouvelle édition soigneusement corrigée par l'auteur. 1 vol. grand 8°. Zurich, chez *Burkli*.

M. BODMER a voulu donner la dernière main à un ouvrage qui lui a fait un honneur infini. L'exécution typographique de cette nouvelle édition est fort soignée, & elle mérite aussi l'approbation des connaisseurs.



SECONDE PARTIE.

NOUVELLES LITTÉRAIRES
DE L'EUROPE.

FRANCE.

I. *Galerie universelle, contenant les portraits des personnes célèbres de tous les pays, actuellement vivantes, gravés en couleurs par MM. GAUTIER DAGOTY, pere & fils aîné, avec des notices historiques relatives à chaque portrait, par une société de gens de lettres.* Ouvrage proposé par souscription. A Paris, de l'imprimerie de Philippe-Denis Pierre, rue S. Jaques.

LE premier cahier qui se délivre actuellement aux souscripteurs, est composé de quatre portraits & de leurs notices historiques. Ces portraits sont ceux de Louis

XV. de S. M. le roi de Prusse, de M. de Maupeou, chancelier de France, & de M. de Voltaire, Le second cahier, qui se distribuera incessamment, offrira les portraits de l'impératrice-reine, du roi de Sardaigne, de M. le duc de la Vrillière & de M. d'Alémbert. La suite paraîtra de deux en deux mois. Chaque cahier coûtera aux souscripteurs 12 liv. payables en le recevant. Il est difficile de donner des notices historiques sur des hommes célèbres actuellement vivans. D'ailleurs, la gravure colorée ne plaira pas au plus grand nombre des amateurs.

La notice qui accompagne le portrait de M. de Voltaire est de M. de la Harpe: nous en donnerons le résumé dans les propres paroles de l'auteur.

“ Nul homme n'a jamais réuni tant de divers talens dans un si haut degré que M. de Voltaire. Nul n'a jamais eu cette prodigieuse flexibilité d'esprit qui fait se plier à tous les tons, & cette justesse de goût qui ne les confond jamais. „

“ Nul homme n'a produit un si grand nombre d'ouvrages d'imagination, & n'a rassemblé plus de vérité & d'idées dans les écrits qui appartiennent à la raison. „

“ Nul n'a possédé plus éminemment ce charme de style qui attache sans cesse le

lecteur, & qui se compose de la clarté, de la grace & de la rapidité réunies. „

“ Nul n'a exercé de si bonne heure la faculté de produire. Nul, excepté Sophocle, n'a eu une vieillesse si brillante & si vigoureuse. M. de Voltaire a donné *Tancrède* à soixante & six ans, & l'épître à Boileau à soixante & seize. „

“ Nul n'a joint à une littérature plus vaste une critique plus lumineuse. Ses principes de goût rassemblés en forme de poétique, & ses commentaires sur le théâtre de Corneille, sont des morceaux achevés. Les commentaires n'ont été blâmés que par ceux qui ne sont pas dignes d'admirer le grand Corneille. „

“ Nul homme n'a joui plutôt & plus long-tems d'une si grande réputation, & n'a tant occupé la renommée & l'envie. On ferait une bibliothèque de ce qu'on a écrit contre lui, & il n'y a presque point de souverain dans l'Europe dont il n'ait reçu des marques d'estime & de bonté. „

“ Nul écrivain n'a tant fait aimer l'humanité, & tant fait haïr les deux plus grands ennemis qu'elle ait, le fanatisme & la tyrannie. Nul ne s'est tant appliqué à mettre la raison & la vérité à la portée de tous les lecteurs; nul n'est plus relu, ni plus cité,

& n'a obtenu plus d'empire sur les esprits & les opinions de son siècle. „

“ Cette sensibilité vive & prompte qui anime tous ses ouvrages, a dû le dominer aussi dans sa conduite. Il n'a jamais résisté à l'impression du mérite, ni au ressentiment d'un outrage; il a répandu des bienfaits même sur des ingrats, & exercé des vengeances même sur des hommes vils. Après la gloire de pardonner à ses ennemis, la plus grande est de s'en faire craindre. „

“ Il a élevé le premier sa voix en faveur du sang innocent que l'erreur venait de répandre, & il est entré dans l'heureuse destinée de cet homme unique, de tirer de l'oubli & de l'indigence la postérité de Corneille, & de sauver de l'oppression & de l'ignominie la postérité de Calas. „

“ Pour achever d'être extraordinaire en tout, il est le premier écrivain qui ait joui d'une très-grande fortune, sans remplir aucune des places qui peuvent y conduire, ni renoncer à aucun des talens qui en éloignent. La faveur des princes & des ministres, le commerce & l'esprit d'ordre, voilà les sources de son opulence. Mais observons qu'il eut l'avantage précieux de naître avec un honnête patrimoine, & qu'il ne fut jamais obligé de devoir sa subsistance au travail. „

La terre de Ferney, où il a établi sa demeure, est devenue une colonie florissante dont il est le fondateur & le soutien. Il a fait rebâtir l'église de sa paroisse, on y lit cette inscription : *Deo erexit Voltaire.* „

„ Enfin la société des gens de lettres a décerné à M. de Voltaire un honneur qui n'avait encore été accordé en France à aucun particulier. Ils se sont réunis pour lui faire élever à leurs frais une statue en marbre, que le fameux Pigal a été chargé d'exécuter. Cet hommage qui honore leur sensibilité, & qui doit tant flatter celle de M. de Voltaire, est d'ailleurs un bel exemple qui ne peut manquer d'être suivi, & qui nous avertit de ce qu'on doit aux grands hommes. „

„ On a proposé différentes inscriptions pour cette statue, & plusieurs ont paru très-heureuses; mais on n'en mettra pas une plus belle que son nom. „



II. *Phrosine & Mélidore*, poème en quatre chants. A Messine 1772, & se trouve à Paris, chez le Jay, libraire, rue S. Jacques. 8°.

LE sujet de ce poème est la fable de

Léandre & Hero renversée; le poëte a transporté la scene en Italie. Phrosine avait vu le jour à Messine; la nature en avait fait une beauté accomplie; elle était l'objet des vœux de mille amans; son cœur insensible n'était point flatté de leur hommage, parce que personne ne lui avait inspiré le plus faible retour; mais bientôt elle voit Mélidore; l'amour les frappe du même trait. Mélidore, né dans l'obscurité & sans fortune, ne peut aspirer à la main de celle qu'il aime; il pense que les richesses pourront suppléer en lui à la naissance, & il ne néglige rien pour en acquérir.

*Ainsi l'amour sur les ailes du vent ,
 Le fit courir aux portes du Levant ;
 Ligués pour lui , Mars , Eole & Neptune ,
 Accéléraient le cours de sa fortune ;
 Par leur objet , rendus plus précieux ,
 Ses biens sacrés intéressaient les dieux.
 Riche , sur-tout , d'un espoir inutile ,
 Il vole , arrive au phare de Sicile.
 Il voit Phrosine : il croit que ses destins
 Vont l'égalier au sort des Fayentins ;
 Phrosine même en conçoit l'espérance ;*

*On parle , on presse , on discute , on balance.
Enfin la gloire étouffant l'intérêt ,
L'amour reçoit le plus fatal arrêt.*

Phrosine avait deux freres, Aymar & Jule; le premier était un ambitieux, qui ne considérait que les grandeurs. Jule, moins orgueilleux peut-être, était l'ennemi le plus dangereux du bonheur de Phrosine; il nourrissait dans son sein une passion incestueuse, il en avait fait l'aveu à sa sœur; cet amour criminel lui faisait détester les amours innocens, & il était l'ennemi de tout homme qui osait se déclarer pour devenir son beau-frere. Mélidore désespéré, déteste les richesses qu'il avait si ardemment souhaitées, & qui ne le rendent pas plus heureux; il veut fuir Messine, chercher la mort; avant son départ, il obtient un rendez-vous de Phrosine; il se rend le premier au lieu indiqué; il y trouve Aymar qui soupçonnant ses desseins, & se croyant outragé, tire l'épée contre Mélidore qui le blesse dangereusement. Aymar mourant appelle son frere à sa vengeance; Jule accourt, animé par la jalousie, & tombe à côté d'Aymar. Phrosine effrayée force son amant à fuir, & donne tous ses soins à ses freres mal-

malheureux, qui reviennent à la vie, mais qui conservent l'un son orgueil, l'autre son amour, & tous deux leur haine contre l'amant de Phrosine.

Mélidore s'éloigne de Messine, brûle lui-même ses vaisseaux, répand le bruit de sa mort, & se retire dans une petite île voisine, où il se cache dans la retraite d'un solitaire, qui meurt bientôt entre ses bras & lui abandonne sa cellule & sa haire. Phrosine est instruite par un pêcheur du sort de Mélidore; l'amour lui montre son asyle dans un songe, & lui promet de l'y guider. bercée de ces douces espérances, elle se rend tous les soirs sur le bord de la mer qui baigne le jardin de la maison qu'elle habite; elle y prend souvent le bain.

*C'est toi, dit-elle, ô fatal élément,
 Qui de mes bras éloigne mon amant!
 A l'intérêt si tes vagues dociles,
 Pour les mortels ont des routes faciles,
 De ton pouvoir fais un plus digne emploi,
 Sers mon amour; élève, emporte-moi;
 Unis Phrosine à son cher Mélidore.
 En agitant les ondes qu'elle implore,
 Soudain le sable échappe sous ses pas;*

*Son corps s'étend balancé sur ses bras ;
 Ses pieds de l'onde atteignent la surface ,
 Un fol espoir animait son audace.*

*Aly tremblait : Phrosine s'égarant
 Nageait encor ; mais son cœur expirant s'
 Trop faible , hélas ! la rappelle au rivage.*

*Aly , dit-elle , as-tu vu quel présage ?
 L'amour sans doute écoute mes desirs ,
 Il soumet l'onde , il commande aux zéphirs.*

*J'irai plus loin. Elle dit & s'élançe ,
 Bat , fend la mer , nage à plus de distance ,
 Revient , retourne , & jouant sur les eaux ,
 S'exerce encore à des périls nouveaux.*

*Ce que l'amour inspire à cette amante ,
 La jeune Aly par amitié le tente.*

*Un voile tombe , un autre est détaché ;
 Sous chacun d'eux un amour est caché. . .*

.
*Aly , dans l'onde où Phrosine l'attire ,
 Etend un pied , pousse un cri , se retire ,
 Rentre , chancelle , avance , & chaque pas
 Ensevelit quelqu'un de ses appas.*

*Elle ose enfin suivre la néréide ,
 Qui sur les eaux se soutient & la guide.*

*Phrosine, Aly s'exerçaient tour à tour.
 Telles on voit au sommet d'une tour,
 Prendre leur vol deux jeunes hirondelles
 Et l'annoncer par un battement d'ailes.
 L'une en tremblant s'essaye à voltiger,
 L'autre plus prompte affronte le danger,
 Désigne un terme au vol qu'elle médite,
 Part, vole & fuit; sa compagne l'imite;
 La suit, l'atteint, & toutes deux au pair
 Vont mesurer les campagnes de l'air.*

Phrosine ne s'est essayée à nager que pour se mettre en état de franchir la mer qui la sépare de son amant; il s'agit de l'instruire du projet qu'elle médite; son frere Jule lui en fournit un moyen. Le barbare, toujours égaré par sa passion coupable, propose à sa sœur une promenade sur la mer; il la conduit seule dans un barque; il veut profiter de l'instant pour se rendre heureux; Phrosine combat & se précipite dans la mer; son frere l'y suit; le rameur le sauve de la mort; pour elle, elle compte sur ses forces, & aidée d'elles seules, elle revient au rivage. Par ménagement pour Jule, elle cache ses attentats, & impute leur naufrage au hasard; elle ajoute qu'elle a fait

vœu d'aller à l'hermitage voisin. L'austère Aymar ne s'oppose point à ce voyage pieux ; Phroline part & cache un billet dans les présens qu'elle fait à l'hermite, & que son cœur a reconnu ; elle lui promet de revenir la nuit même ; elle lui dit de tenir un fanal allumé au haut de son rocher pour la guider. Mélidore obéit avec transport, il attend la nuit avec impatience, elle arrive.

*De son rocher l'amoureux Mélidore
N'entend, ne voit, n'entrevoit rien encore.
Il marche, écoute, appelle à tout moment,
De son fanal excite l'aliment,
Monte au rocher, redescend au rivage,
Bénit le calme & conjure l'orage.
Il voit enfin naître un sillon léger ;
Un bruit s'éleve aux vagues étrangers.
L'objet paraît sur un flot qui bouillonne,
Il meurt de joie, & de crainte il frissonne ;
D'un flot à l'autre il mesure la mer,
Son œil avide a le feu d'un éclair ;
Tout son sang brûle & tout son cœur palpite.
L'objet s'approche, & lui se précipite,
L'atteint, l'enleve au fatal élément.
Ah ! quel fardeau pour les bras d'un amant !*

Le bonheur des deux amans réunis après tant de traverses, est de peu de durée ; il se renouvelle pendant quelques nuits. Phrosine trouve toujours le chemin plus long en revenant chez elle. Jule que sa passion domine, va consulter les enfers ; la sorciere lui apprend qu'il a un rival ; elle lui donne les moyens de se venger ; elle lui remet un flambeau qui tant qu'il sera allumé, fera disparaître les feux du fanal de l'hermite. Jule emporte ce flambeau fatal ; furieux, il fait part à son frere de ce qu'il vient de découvrir. Les deux barbares se proposent de punir leur sœur ; une nuit sombre est choisie ; ils montent dans une barque, avec le flambeau magique. Phrosine trompée par ce guide infidele, suit la barque qui l'éloigne du rivage & du rocher de l'hermite ; ses forces s'épuisent, Jule touché se propose de la sauver. Il approche avec la barque ; mais Phrosine qui cherche Mélidore le nomme sans cesse, & ce nom rend toute sa fureur à Jule qui plonge le flambeau dans l'onde, où sa sœur périt. Les vagues la portent près du rocher qu'habite son amant ; il la reconnaît, il essaie de la rappeler à la vie. Soin inutile. Désespéré, il la prend dans ses bras, & résolu de ne pas lui survivre, il monte sur son rocher, l'embrasse

& se précipite avec elle dans la mer. Il expire entre les bras ; leurs corps enlacés sont jettés par les flots sur le rivage de Messine, où on les ensevelit dans le même tombeau.

Il y a de l'intérêt dans ce poème, il est écrit avec une sagesse qui dégénère peut-être quelquefois en froideur. On y désirerait plus d'élan.



I T A L I E.

III. *Observations historiques & critiques sur les commentaires de Folard & sur la cavalerie.* Par M. le comte DE BREZÉ, ci-devant officier de cavalerie au service de S. M. le roi de Sardaigne. Unusquisque opus suum exercent. PLAT. dial. 4. A Turin 1772, chez les freres Reycends. 2 vol. in-8°.

L'OUVRAGE de M. le comte de Brézé était annoncé depuis long-tems, on l'attendait avec impatience, & il nous paraît mériter l'accueil le plus favorable de toutes les personnes instruites dans l'art de la guerre.

Dans le premier volume, l'auteur s'est proposé de venger la cavalerie de l'espece de mépris que M. de Folard avait pour cette espece

de foldat , de relever les contradictions dans lesquelles il est tombé lorsqu'il en a parlé, & de faire connaître en même tems les vrais principes sur lesquels on doit établir les fondemens d'une tactique raisonnée, il nous a paru avoir rempli son objet, & surtout avoir combattu avec beaucoup d'avantage l'illustre commentateur de Polybe. D'après plusieurs exemples tirés de l'histoire ancienne & moderne, il prouve combien ce savant tacticien s'est tourmenté, soit en défigurant le texte des historiens, soit en avançant les paradoxes les plus insoutenables, pour enlever à la cavalerie la part qu'elle a eue dans les victoires auxquelles elle a contribué. Nous ne mettrons point sous les yeux de nos lecteurs les piéces de ce procès, il est jugé. Nous les servirons plus utilement, en leur faisant connaître les principes de M. le comte de Brézé sur la tactique moderne. Dans le chapitre 7, il agite la grande question, savoir : *si la cavalerie doit combattre en ligne pleine, ou avec des intervalles entre les escadrons.* Le roi de Prusse veut que dans un terrain difficile, on donne quinze pas d'intervalle d'un escadron à l'autre, mais que dans une plaine unie, sa cavalerie combatte en ligne pleine sans aucun intervalle. Cette autorité sans

doute est respectable , cependant l'auteur trouve de grands inconvéniens dans la ligne pleine. 1°. Il est très-difficile de bien conduire une ligne pleine en conservant un alignement parfait & nécessaire pour que le choc produise son effet sur tout le front. Cependant on fait la conduire en Prusse , & pour y parvenir le roi veut que la cavalerie soit formée sur trois rangs , parce qu'il y a plusieurs occasions à la guerre , où un escadron allant à la charge , s'ouvre , se défunit , ou est obligé d'augmenter son front , pour n'être pas débordé , & alors le troisieme rang remplit les ouvertures , ou augmente le front sur la droite ou sur la gauche. Quant à la seconde ligne , les escadrons conservent entr'eux des intervalles égaux à leur front , parce que la principale attention d'une seconde ligne est de veiller au flanc de la première ; & si le terrain s'ouvre en marchant en avant , de le remplir en portant légèrement des escadrons en avant sur le flanc de la première ligne. 2°. Les officiers & les cavaliers doivent être parfaitement dressés , & cette condition n'est pas toujours bien aisée à remplir dans le cours d'une guerre de longue durée. 3°. Les ailes doivent se ferrer continuellement sur le centre pour acquérir toute

P'impulsion nécessaire au moment du choc. Mais il ne faut point espérer de surmonter tous les obstacles qui se rencontreront dans la carrière d'une ligne pleine, si l'on n'a d'habiles officiers, & des cavaliers bien montés & bien dressés. 4°. Si le terrain se ferre en marchant à l'ennemi, il faut que le centre de la ligne creve. Nous ne conviendrons pas de cette nécessité; les escadrons des ailes peuvent rester en arriere, & former une seconde ligne qui sera de la plus grande utilité pour remédier à ces inconvéniens. M. le comte de Brezé dispose ses escadrons de maniere à pouvoir les faire passer avec facilité d'un ordre à un autre, & à prendre dans un instant, celui qu'il jugera le plus propre à combattre son ennemi avec succès. " L'ordre de bataille que je propose est très-simple, & fera celui duquel on partira toujours pour passer à tous les autres. Je suppose que j'aie ici 20 escadrons de 144 maîtres chacun: j'en préleve 36 par escadron, des plus hardis, & des mieux à cheval, pour former deux petites troupes de 18 maîtres chacune, que je forme sur trois de hauteur, & six de front. Mes escadrons réduits à 108 hommes, je les ranges sur 36 de front & 3 de hauteur; je leur donne douze grands pas d'intervalle des uns aux

autres, & je place derrière les ailes de chaque escadron mes petites troupes. „ Lorsque le moment est venu, ces petites troupes sont destinées à charger la ligne pleine ennemie avec la plus grande rapidité; il est probable qu’elles la perceront, & que les escadrons qui les soutiennent acheveront la défaite. Si l’ennemi combat avec des pelotons d’infanterie dans les intervalles, à un signal donné, les petites troupes se jetteront promptement dans les intervalles, & formeront dans l’instant une ligne pleine: ce qui étonnera d’autant plus l’ennemi, que croyant avoir affaire à une ligne tant pleine que vuide, il se trouvera chargé par une ligne pleine dont il ne peut plus éviter le choc. L’auteur part toujours de son ordre primitif pour faire une disposition contre un corps de cavalerie Turque, contre une ligne avec des intervalles & contre une ligne pleine; pour former deux lignes d’une seule en marchant aux ennemis, s’il n’a affaire qu’à des troupes légères; enfin pour former deux lignes en restant toujours sur trois rangs & toujours en avançant vers l’ennemi; mais tous ces changemens d’ordre sont-ils aussi praticables que l’auteur les suppose? Nous avons souvent entendu dire que rien n’étoit plus difficile que de changer d’ordre au

moment de la charge. Quels que soient nos doutes à ce sujet, ou pour mieux dire ceux de plusieurs officiers très-éclairés, les militaires qui veulent connaître tout le parti que l'on peut tirer de la cavalerie, ne peuvent mieux faire que de méditer ce 6e chapitre, qui est rempli de vues excellentes & d'une connaissance profonde du métier. Dans le 7e, M. le comte de Brezé combat le sentiment de M. de Folard sur l'usage d'insérer des pelotons d'infanterie parmi les escadrons, usage qu'il aurait voulu faire revivre ; mais il aurait pu s'en dispenser ; il n'est aujourd'hui aucun officier, pour peu qu'il soit instruit, qui ne sente le vice de ce mélange. Il est vrai que Gustave-Adolphe avait placé des pelotons d'infanterie entre ses escadrons aux batailles de Leipfick & de Lutzen ; mais dans la première, la cavalerie Suédoise attendit la charge, & alors cette infanterie rendit les plus grands services ; à celle de Lutzen au contraire, le monarque Suédois fut le premier à marcher aux ennemis, & selon toutes les relations il ne paraît pas que les pelotons d'infanterie aient suivi la cavalerie ; il n'en est fait aucune mention. M. de Turenne inséra aussi des pelotons entre ses escadrons aux batailles de Sintzheim & d'Einsheim. Dans la première, sa

premiere ligne ayant été battue , le feu des pelotons melés avec la seconde arrêta la ligne victorieuse des ennemis ; mais que devinrent les pelotons placés dans la premiere ligne ? On ne le dit pas , & fans doute la cavalerie ennemie leur passa sur le corps. A la bataille d'Ensheim M. de Turenne les détacha de son aile droite pour renforcer l'attaque du bois ; on conclura de ces faits que dans ces tems reculés où la cavalerie ne chargeait qu'au trot, ou même elle attendait souvent la charge, des pelotons d'infanterie exercés à la fuivre & placés entre les escadrons pouvaient être de la plus grande utilité ; mais aujourd'hui qu'elle charge au grand galop , ils ne pourraient rendre aucun service, & en cas de malheur ils seraient exposés à être taillés en pieces. Il ne faut donc se rappeler cette ordonnance que pour l'éviter avec la plus grande attention. Les tems ont changé, il faut d'autres soins.

M. le comte de Brezé ne quitte point M. de Folard , il le suit constamment & l'attaque sur tous les points où il a parlé de la cavalerie. Il oppose avec beaucoup de netteté à la relation qu'il a donnée de la retraite du comte de Schulembourg dans les plaines de Pologne en 1704, vis-à-vis de l'intrépide Charles XII, celle qu'il a puisée

dans l'histoire de ce monarque par M. de Voltaire qui la tenait du général Saxon. Elle est très-fidelle, & nous l'assurons avec d'autant plus de confiance qu'elle est très-conforme à celle que l'on trouve dans l'histoire militaire de Charles XII par Gustave Adlerfeld & dans les mémoires du prince Maximilien-Emanuel de Wurtemberg, qui servait en qualité de volontaire dans l'armée du roi de Suede.

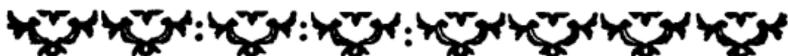
Dans le 10e & dernier chapitre qui termine le premier volume, M. le comte de Brezé rapporte sur la bataille de Pharsale les sentimens de divers auteurs militaires, tels que Frontin, Folard, Savornin, officier général au service de Hollande, & le maréchal de Puységur; ensuite il hasarde ses réflexions sur les mouvemens de l'aile droite de l'armée de César: & il s'y est cru d'autant plus obligé, " que cette bataille paraît faire une trop forte preuve en faveur de ceux qui soutiennent que la supériorité de la cavalerie n'est pas un grand avantage pour le jour d'une affaire, même pour une armée qui combattrait en rase campagne. César, disent-ils, avec 1000 chevaux en a battu 7000, & il est assez probable que, quand même il n'en aurait point eu du tout, il ne les aurait pas moins défaits; donc Fo-

lard a raison de dire qu'une armée peut fort bien se païser de cavalerie. „ Mais il est tout simple que mille cavaliers braves & bien menés en aient battu sept mille qui étaient laches & indisciplinés. Cependant, quelque médiocre que fût la cavalerie de Pompée, elle eût pu empêcher César de remporter une victoire aussi complète que celle de Pharsale. Le récit de cette bataille, que l'on peut lire dans les différens tacticiens que nous avons cités, en fournira la preuve.

Nous quittons à regret ce premier volume, sur lequel nous aurions bien désiré pouvoir nous étendre davantage; & nous en terminons l'extrait par indiquer particulièrement les chapitres 4 & 5 dans lesquels l'auteur démontre qu'il y a nombre d'entreprises à la guerre qui ne peuvent être exécutées que par la cavalerie, & qu'il est impossible de faire usage de l'ordre de bataille oblique vis-à-vis d'un ennemi qui est infiniment supérieur dans cette arme. On trouvera aussi dans le chapitre 4 l'ordre dans lequel des escadrons de cavalerie doivent attaquer un bataillon carré, une colonne d'infanterie ou le bataillon rond du maréchal de Puyfégur: nous croyons que l'auteur eût mieux fait de laisser ce dernier bataillon dans l'oubli, il ne paraît pas vraisemblable que jamais il vienne à la mode.

Nous passerons rapidement sur le second volume. L'auteur y traite du choix des officiers de cavalerie, de la formation des régimens, & de la maniere de les armer : enfin il donne une méthode facile pour dresser en peu de tems un régiment de nouvelle levée, & il nous a paru qu'à tous égards il était dans les vrais principes. Les officiers de cavalerie trouveront encore dans ce second volume un *traité de la connaissance extérieure du cheval, avec un détail de toutes les fourberies des maquignons*. Ce détail n'est peut-être pas le morceau le moins intéressant de l'ouvrage. Mais l'auteur ne l'a traité qu'en quelques pages, & il eût pu en faire un gros volume. Un *traité de la mécanique du mors, ou l'art d'emboucher les chevaux*, termine l'ouvrage qui dans tous les tems fera le plus grand honneur à M. le comte de Brezé, parce qu'il est le fruit d'une expérience réfléchie & de la théorie la plus éclairée ; mais en même tems que nous rendons justice à ses talens & à ses connaissances, nous ne craignons pas de justifier M. de Folard sur les forties sans doute trop vives qu'il a faites contre la cavalerie ; c'était le vice de son tems plutôt que l'erreur de son esprit : alors on était bien éloigné de connaître le prix de cette arme,

& M. le comte de Brezé conviendra fans peine que fans S. M. le roi de Prusse nous ferions ençore des barbares en ce qui concerne la cavalerie.



IV. *Histoire philosophique & politique des établissemens & du commerce des Européens dans les deux Indes. 6 vol. 8°.*

IL serait difficile de rapporter tout ce que cet ouvrage renferme de neuf, de curieux & d'utile. Nous continuerons à en extraire quelques morceaux. Celui-ci est tiré du tome quatrième, où l'auteur, après un détail très-curieux sur les mœurs, le gouvernement, les usages des divers peuples d'Afrique, passe au commerce des negres. Il fait d'abord l'histoire de ce commerce; après quoi parlant en philosophe sensible, il cherche les moyens d'apporter quelque remede à un mal si déplorable, à un désordre si humiliant pour l'espece humaine. Enfin s'abandonnant tout entier à l'enthousiasme généreux dont il est animé, il ajoute des observations qui méritent d'être lues dans les propres termes de l'auteur.

“ On ne s'avilira pas ici jusqu'à grossir la liste ignominieuse de ces écrivains qui consacrent leurs talens à justifier par la politique ce que réproouve la morale. Dans ce siècle où tant d'erreurs sont courageusement démasquées, il serait honteux de taire des vérités importantes à l'humanité. Si tout ce que nous avons déjà dit n'a paru tendre qu'à diminuer le poids de la servitude, c'est qu'il fallait soulager d'abord des malheureux qu'on ne pouvait délivrer; c'est qu'il s'agissait de convaincre leurs oppresseurs même qu'ils étaient cruels au préjudice de leurs intérêts. Mais en attendant que de grandes révolutions peut-être fassent sentir l'évidence de cette vérité, il convient de s'élever plus haut. Démontrons d'avance qu'il n'est point de raison d'état qui puisse autoriser l'esclavage. Ne craignons pas de citer au tribunal de la lumière & de la justice éternelles, les gouvernemens qui tolèrent cette cruauté, ou qui ne rougissent pas même d'en faire la base de leur puissance.

Montesquieu n'a pu se résoudre à traiter sérieusement la question de l'esclavage. En effet c'est dégrader la raison que de l'employer, on ne dira pas à défendre, mais à combattre même un abus si contraire à

la raison. Quiconque justifie un si odieux système, mérite du philosophe un silence plein de mépris, & du negre un coup de poignard.

Si vous portez votre main sur moi, je me tue, disait Clarisse à Lovelace; & moi je dirais à celui qui attenterait à ma liberté, si vous approchez, je vous poignarde; & je raisonnerais mieux que Clarisse, parce que défendre ma liberté, ou ce qui est la même chose, ma vie, est mon premier devoir, respecter celle d'autrui n'est que le second, & que, toutes choses d'ailleurs égales, la mort d'un coupable est plus conforme à la justice que celle d'un innocent.

Dira-t-on que celui qui veut me rendre esclave n'est point coupable, qu'il use de ses droits? Où sont-ils ses droits? qui leur a donné un caractère assez sacré pour faire taire les miens? Je tiens de la nature le droit de me défendre; elle ne t'a donc pas donné celui de m'attaquer. Que si tu te crois autorisé à m'opprimer, parce que tu es plus fort & plus adroit que moi, ne te plains donc pas, lorsqu'abattu sous mes pieds, sans secours & sans force, mes bras vigoureux ouvriront ton sein pour y chercher ton cœur: ne te plains donc pas, lorsque dans tes entrailles déchirées tu

ſentiras la mort que j'y aurai fait paſſer avec tes alimens. Je ſuis plus fort & plus adroit que toi , expie à préſent le crime d'avoir eu plus de force & plus d'adreſſe que moi , lorsque tu as fait de ton égal ton eſclave.

Eh ! ne ſentez-vous pas , malheureux apolo- giſtes de l'eſclavage , que vous couvrez la terre d'affaſſins légitimes ? que vous ſappez la ſociété par ſes fondemens , en armant tantôt un peuple contre tous les autres , & tantôt pluſieurs nations contre une ſeule ? que vous criez aux hommes : ſi vous voulez conſerver votre vie , hâtez-vous de me l'arracher , car j'en veux à la vôtre ?

Mais , dites - vous , le droit d'eſclavage s'étend ſur le travail & la liberté , non ſur la vie des hommes. Eh quoi , le maître qui diſpoſe de l'emploi de mes forces , ne diſpoſe-t-il pas de mes jours qui dépendent de l'uſage volontaire & modéré de mes facultés ? Qu'eſt-ce que l'exiſtence pour celui qui n'en peut uſer ? Je ne puis pas tuer mon eſclave ; mais je puis faire couler ſon ſang goûte à goûte ſous le fouet d'un bourreau ; je puis l'accabler de douleurs , de travaux & de privations ; je puis attaquer de toutes parts & miner ſourdement les principes & les reſſorts de ſa vie ; je puis

étouffer par des supplices lents le germe malheureux qu'une négresse porte dans son sein, fécond pour sa ruine & pour sa tyrannie.

Difons mieux : le droit d'esclavage est celui de commettre toutes sortes de crimes : & ceux qui attaquent la propriété ; vous ne laissez pas à votre esclave celle de sa personne , de ses pieds, de ses mains que vous pouvez à tout moment charger de fers : & ceux qui détruisent la sûreté ; vous pouvez l'immoler à vos caprices : & ceux qui font fremir la pudeur. . . . Tout mon sang se souleve à ces images horribles, je hais, je fuis l'espece humaine composée de victimes & de bourreaux, & si elle ne doit pas devenir meilleure, puisse-t-elle s'anéantir !

Un mot encore , puisqu'il faut tout dire. Cartouche assis au pied d'un arbre dans une forêt profonde, calculant la recette & la dépense de son brigandage, les récompenses & les salaires de ses agens, & s'occupant avec eux d'idées de proportion & de justice distributive. . . Vous ne le croyez pas. . . . Mais l'armateur qui courbé sur un comptoir, regle la plume à la main le nombre d'attentats qu'il peut faire commettre sur les côtes de Guinée, qui exa-

mine à loisir combien chaque negre lui coûtera, de fusils à livrer pour entretenir la guerre qui fournit les esclaves, de chaînes de fer pour le tenir garotté sur son vaisseau, des fouets pour le faire travailler; combien lui vaudra chaque goutte de sang dont ce negre arrosera son habitation; si la négresse donnera plus à sa terre par les travaux de ses mains que par le travail de l'enfantement; si. . . . Que pensez-vous du parallele? . . . Le voleur attaque & prend l'argent; le négociant prend la personne même.

Mais les nègres sont une espece d'hommes nés pour l'esclavage. Ils sont bornés, fourbes, méchans. Ils conviennent eux-mêmes de la supériorité de notre intelligence, & reconnaissent presque la justice de notre empire.

Les negres sont bornés, parce que l'esclavage brise tous les ressorts de l'ame. Ils sont méchans; pas assez. Ils sont fourbes, parce qu'on ne doit pas la vérité à ses tyrans. Ils reconnaissent la supériorité de notre esprit, parce que nous avons abusé de leur ignorance; la justice de notre empire, parce que nous avons abusé de leur faiblesse. J'aimerais autant dire que des Indiens sont une espece d'hommes nés pour être écri-

sés, parce qu'il y a chez eux des fanatiques qui se précipitent sous les roues du char de leur idole, devant le temple de Jagernat.

Mais tous ces negres étaient esclaves avant qu'on les achetât pour l'Amérique. La plupart étaient nés dans l'esclavage; les autres y étaient tombés, soit par le droit de la guerre, soit par une peine de mort encourue par des crimes & commuée en celle de la servitude.

C'est vous, colons avarés & paresseux, qui entretenez l'esclavage en Afrique, par l'achat que vous faites de ces malheureuses victimes. Vous soufflez la guerre, en mettant un prix, non pas à la rançon, mais à la propriété sur les prisonniers. Vos vaisseaux y ont apporté un germe de destruction qui ne disparaîtra qu'avec la cessation de votre commerce abominable, ou qu'à l'extinction de cette misérable race que vous forcez à s'égorger pour de l'eau-de-vie. Ce sont, dites-vous, des criminels qui, dignes de la mort, devraient bénir les chaînes qui les en exemptent. Et moi je vous dis que parmi tous ces Africains que vous achetez, il n'y a pas peut-être un criminel, parce que dans un état despotique il ne peut y avoir de crime.

Le

Le fujet d'un despote est de même que l'esclave dans un état contre nature. Tout ce qui contribue à y retenir l'homme est un attentat contre sa personne. Toutes les mains qui l'attachent à la tyrannie d'un seul font des mains ennemies. Or, voulez-vous savoir quels sont les auteurs ou les complices de cette violence ? Tous ceux qui l'entourent ; sa mere , qui pour ne pas travailler à la propagation de l'esclavage , ne devait peut-être pas lui donner le jour , & qui lui a donné les premières leçons de l'obéissance ; son voisin qui lui en a donné l'exemple ; ses supérieurs qui l'y ont forcé ; ses égaux qui l'y ont entraîné par leur opinion. Tous sont les ministres & les instrumens de la tyrannie ; & s'ils n'en étaient pas les victimes forcées , on ne leur devrait que la haine ou la mort. Le tyran ne peut rien par lui-même ; il n'est que le mobile des efforts que font tous ses sujets pour s'opprimer mutuellement. Il les entretient dans un état de guerre continuelle qui rend légitimes les vols , les trahisons , les assassinats. Ainsi que le sang qui coule dans ses veines , tous les crimes partent de son cœur , & reviennent s'y concentrer. Caligula disait que si le genre humain n'avait qu'une tête , il eût pris plaisir à la faire tom-

ber. Socrate aurait dit que si tous les crimes pouvaient se trouver sur une même tête, ce serait celle-là qu'il faudrait abattre.

Hâtons-nous donc de substituer à l'aveugle férocité de nos pères, les lumières de la raison & les sentimens de la nature. Brisons les chaînes de tant de victimes de notre cupidité, dussions-nous renoncer à un commerce qui n'a que l'injustice pour base & le luxe pour objet.

Mais non. Il n'est pas besoin de faire le sacrifice de productions que l'habitude nous a rendues chères. Vous pouvez les tirer de vos colonies sans les peupler d'esclaves. Ces productions peuvent être cultivées par des mains libres, & dès-lors consommées sans remords.

Les îles sont remplies de noirs dont on a rompu les chaînes. Ils exploitent avec succès les petites habitations qu'on leur a données, ou qu'ils ont acquises par leur industrie. Ceux de ces malheureux qui recouvreraient successivement leur indépendance, vivraient en paix d'un semblable travail libre & fructueux. Les serfs de Dannemarc qu'on vient d'affranchir ont-ils abandonné leurs charrues ?

Craint-on que la facilité de vivre sans agir sur un sol naturellement fertile, de

se passer de vêtemens sous un ciel brûlant , plonge des hommes dans l'oïiveté? Pourquoi donc les habitans de l'Europe ne se bornent-ils pas aux travaux de premiere nécessité? Pourquoi s'épuisent-ils dans des occupations laborieuses , qui ne fatifont que des fantaisies passageres? Il est parmi nous mille professions plus pénibles les unes que les autres , qui font l'ouvrage de nos institutions. Les loix ont fait éclore sur la terre un eslain de besoins factices qui n'auraient jamais existé sans elles. En distribuant toutes les propriétés au gré de leur caprice , elles ont assujetti une infinité d'hommes à la volonté impérieuse de leurs semblables ; au point de les faire chanter & danser pour vivre. Vous avez parmi vous des êtres faits comme vous , qui ont consenti à s'enterrer sous des montagnes , pour vous fournir des métaux , du cuivre qui vous empoisonne peut-être ; pourquoi voulez - vous que des negres soient moins dupes , moins fous que des Européens.

En accordant à ces malheureux la liberté , mais successivement , comme une récompense de leur économie , de leur conduite , de leur travail , ayez soin de les asservir à vos loix & à vos mœurs , de leur offrir vos superfluités. Donnez-leur une patrie , des

intérêts à combiner, des productions à faire naître, une consommation analogue à leurs goûts; & vous colonies ne manqueront pas de bras, qui, foulagés de leurs chaînes, en feront plus actifs & plus robustes.

Pour renverser l'édifice de l'esclavage, étayé par des passions si universelles, par des loix si authentiques, par la rivalité des nations si puissantes, par des préjugés plus puissans encore, à quel tribunal porterons-nous la cause de l'humanité que tant d'hommes trahissent de concert? Rois de la terre, vous seuls pouvez faire cette révolution. Si vous ne vous jouez pas du reste des humains, si vous ne regardez pas la puissance des souverains comme le droit d'un brigandage heureux, & l'obéissance des sujets comme une surprise faite à l'ignorance, pensez à vos devoirs. Refusez le sceau de votre autorité au trafic infâme & criminel d'hommes convertis en vils troupeaux; & ce commerce disparaîtra. Réunissez une fois pour le bonheur du monde vos forces & vos projets si souvent concertés pour sa ruine. Que si quelqu'un d'entre vous osait fonder sur la générosité de votre sacrifice, l'espérance de sa richesse & de sa grandeur, c'est un ennemi du genre humain qu'il faut détruire. Portez chez lui le fer & le feu.

Vos armées se rempliront du saint enthousiasme de l'humanité. Vous verrez alors quelle différence met la vertu entre des hommes qui secourent des opprimés, & des mercenaires qui servent des tyrans.



V. *Prix proposés par l'académie des sciences, belles-lettres & arts de Besançon.*

L'ACADÉMIE des sciences, belles-lettres & arts de Besançon, distribuera le 24 août 1773, trois prix différens.

Le premier, fondé par feu M. le duc DE TALLARD, pour l'éloquence, consiste en une médaille d'or de la valeur de 350 liv. Le sujet du discours fera :

L'éloge de Nicolas Perrenot de Grandvelle, chancelier de Charles-Quint.

Il doit être d'environ une demi-heure de lecture, sans les notes que l'on pourrait y joindre.

Le second prix, également fondé par feu M. le duc DE TALLARD, est destiné à une dissertation littéraire; il consiste en une médaille d'or de la valeur de 250 liv. L'académie a déjà proposé pour sujet :

Quelles sont les coutumes & usages des Ger-
E ?

mains & des Gaulois, qui se sont perpétués au comté de Bourgogne?

La dissertation fera de trois quarts d'heure de lecture, sans y comprendre les preuves.

Le troisieme prix, fondé par la ville de Besançon, consiste en une médaille d'or de la valeur de 200 liv. destinée à celui qui indiquera *les meilleurs plâtres & albâtres qui se trouvent en Franche-Comté, le degré de calcination & les autres préparations qui leur conviennent pour être employés dans la construction & la décoration des bâtimens, surtout au dehors, sans danger des impressions des pluies & de la gelée.*

Les auteurs ne mettront point leurs noms à leurs ouvrages, mais seulement une devise ou sentence, à leur choix; ils la répéteront dans un billet cacheté, qui contiendra leur nom & leur adresse; ceux qui se feront connaître seront exclus du concours.

Les ouvrages seront adressés, francs de port, à M. Droz, conseiller au parlement, secrétaire perpétuel de l'académie, avant le premier mai 1773.

Pour faciliter les recherches des personnes qui se livrent à la partie historique, l'académie continuera à proposer ses sujets deux ans à l'avance. Elle demande pour 1774:

Quels ont été les monnoies, poids, mesures usités au comté de Bourgogne, depuis la décadence de l'empire de Charlemagne jusqu'à la fin du regne de l'empereur Charles-Quint.

Quoique depuis le regne de Philippe II il y ait des éclaircissemens sur ces différens objets, dans les anciennes ordonnances de la province, dans le réglement des monnaies de Flandre & du comté de Bourgogne, imprimé à Anvers avec figures, en 1622; dans la déclaration de Louis XIII, imprimée à Paris en 1636, avec figures, & dans plusieurs auteurs; si les concurrens pouvaient indiquer des faits particuliers qui ne se trouvaient point dans les sources connues, ou s'ils jugeaient à propos de suivre leur tableau jusqu'à la réunion de la province à la France, on leur saurait gré de ce nouveau travail, que l'on n'a point compris dans le sujet proposé, parce qu'il prêtait moins que les tems précédens à la discussion & aux recherches.





TROISIEME PARTIE.

PIECES FUGITIVES.

I. *Mémoires de Sophie de Sternheim, traduits de l'allemand.*

V I I I. L E T T R E.

Lord Seymour au docteur B . . .

CHAQUE jour la jeune miss me semble plus adorable , & chaque jour je deviens plus infortuné. Le prince & *Derby* cherchent à gagner son estime ; l'un & l'autre voyent que c'est l'unique route qui conduise à son cœur. Le double obstacle qui gêne ma passion m'empêche d'en faire de même. Je ne suis occupé qu'à l'observer & à tenir une conduite irréprochable. Elle m'évite, elle fuit miss C** ; mais tout ce qu'en dit *Derby*,

à qui elle témoigne des égards, est autant de preuves sensibles de la noblesse de son ame. Je crois que c'est cette aimable fille qui a inspiré à *Derby* le premier sentiment vertueux. Il me dit l'autre jour que devant conduire miss Sophie dans une assemblée, il était entré dans sa chambre sans être annoncé. Quel spectacle l'y attendait ! La femme de miss était à genoux devant elle, la jeune demoiselle à demi vêtue ses beaux cheveux flottans sur ses épaules & sur sa poitrine, ses bras passés autour du cou de la jeune fille, elle pressait sa tête contre son sein, elle lui parlait d'une voix touchante & persuasive du prix de la mort des justes & des récompenses assurées à la vertu. Enfin levant au ciel des yeux baignés de larmes, elle bénit la mémoire de son pere & celle d'un autre homme, pour les bonnes instructions qu'elle en avait reçues. A cet aspect *Derby* fut étonné, & dès que la jeune miss l'aperçut : "*ô milord ! s'écria-t-elle, vous n'êtes point propre du tout à m'entretenir aujourd'hui. Ayez la bonté d'aller m'excuser auprès de ma tante. Je ne verrai personne.*" Tout ce que son extérieur avait de solennel & de touchant rendit ce reproche indirect encore plus amer : il sentit combien peu de cas elle fait de sa façon

de penser. Il répondit que si elle pouvait voir le respect dont il était pénétré pour elle dans ce moment, elle le jugerait plus digne de sa confiance. Sans lui faire de réponse, la jeune miss pencha sa tête sur celle de sa suivante, & *Derby* se retira. Il apprit de la comtesse S. . . que cette scène était causée par la mort du paleur de P., pere de la femme de chambre & à qui miss *Sophie* doit une partie de son éducation. Le comte & son épouse étaient charmés que la correspondance ridicule que leur niece entretenait avec cette homme fut terminée sans retour; ils espéraient de la ramener plus facilement à une façon de penser plus assortie à sa naissance. *Derby* accompagna le comte & la comtesse chez la jeune dame. On lui reprocha cette douleur excessive qui l'empêchait de paraître. Ma tante, repondit-elle, j'ai sacrifié tant de semaines à la complaisance que je vous dois & aux usages de la cour! les devoirs de l'amitié peuvent bien avoir une journée. Oui, repliqua la comtesse, mais votre amitié est resserrée dans une seule famille; vous êtes trop peu sensible à la considération & à la tendresse que l'on vous témoigne ici.

Miss Sophie. Je suis fâchée, ma chere tante, de vous paraître ingrate. Mais celui

qui remplit mon cœur de principes vertueux, qui orna mon esprit de connoissances utiles, ne mérite-t-il pas plus de reconnaissance qu'un étranger poli qui me *contraint* à prendre part à ses *amusemens* partagés. *La comtesse.* Vous auriez dû dire à partager ses plaisirs variés. *Miss Sophie.* Toutes ces fautes doivent vous prouver que je ne suis point faite pour la cour. *La comtesse.* Sans doute, aujourd'hui sur-tout, vous resterez à la maison.

Derby me racontait tout cela d'un ton léger, mais il observait tous mes mouvemens. Vous savez que je puis rarement les déguiser, alors il me fut impossible. Le caractère de la jeune *miss* me toucha. J'enviais à Derby le bonheur de l'avoir vue & entendue. Mécontent de moi-même, de mon oncle & du prince, je m'écriai dans le feu de la passion : *cette jeune personne a le caractère le plus noble & le plus rare; malheur aux misérables qui cherchent à la perdre!* Vous êtes en homme aussi singulier que *miss* l'est en femme, dit là dessus *Derby*. Vous auriez été propre à devenir son amant, & moi j'aurais voulu être votre confident & votre historien.

Je ne crois pas, milord, que la demoiselle ni moi vous eussions proposé cet em-

ploi. Sur cette réponse je lui vis prendre un air que me déplut tout-à-fait. Sa mine était riante & cependant réfléchi. Mon ami, je ne pus m'empêcher de me dire à moi-même : c'est ainsi que rit fatan, lorsqu'il médite quelque forfait digne de lui.

I X. L E T T R E.

Mifs Sophie de Sternheim à Émilie.

Votre silence, ma chere amie, me paraît ainsi qu'à Rosine, long & injuste, mais je ne me vangerai de l'inquiétude que vous me causez, qu'en vous écrivant sans retard, si jamais j'entreprends un long voyage. Comme je connais votre tendresse pour moi, je ne saurais souffrir la pensée de donner à votre tendre cœur, la moitié de l'inquiétude que j'ai soufferte pour vous. Quoiqu'il en soit, j'en ai été dédommée par votre heureuse arrivée à V... & par le plaisir que vous avez d'appercevoir devant vous un avenir heureux. Je suis enchantée, mon Émilie, que le destin me fournisse dans le même tems le sujet de quelques lettres agréables. Si j'avais dû continuer à me plaindre, votre contentement aurait été troublé.

Votre cœur sensible aurait pris part avec vivacité à tout ce qui m'intéresse , à tout ce qui affecte la singulière sensibilité de mon ame. Dans ce pays aride , que je parcours depuis trois mois , j'ai rencontré deux sources charmantes , & un petit coin de terre fertile. Je m'y arrêterai quelque tems , pour donner du relâche à mon esprit & à mon cœur , & soigner la culture de quelques fruits utiles. Mais parlons sans figures. Vous savez que l'éducation que j'ai reçue a fixé pour moi l'idée & le sentiment du plaisir sur le simple & l'utile , plutôt que sur les objets de l'art qui sont de pur amusement. Jamais je ne vis s'émouvoir la sensibilité de feu ma mere , qu'au récit d'une action noble & généreuse , de quelque acte d'humanité ou de vertu. Jamais elle ne me ferait contre son sein avec plus de tendresse que lorsque je disais ou que je faisais en faveur d'un ami de la maison , d'un domestique , d'un paysan , quelque chose qui annonçait la bienfaisance , qui marquait le plaisir que je trouvais dans la satisfaction d'un autre. Je l'ai observé très-souvent ; s'il m'échappait , comme cela arrive aux enfans , quelque remarque judicieuse , quelque pensée fine , qui m'attirait les éloges de toute la compagnie , ma mere se permettait à peine un

leger fourire. Elle détournait aussi-tôt l'approbation de ses amis sur quelque objet relatif à la vie active : c'était mon application à l'étude des langues, du dessein, de la musique ; c'étaient les efforts que j'avais fait pour obtenir un bienfait, une récompense en faveur de quelqu'un. Dans toute occasion elle tachait de me faire sentir qu'une *bonne action* est infiniment plus louable qu'une *belle pensée*. Voyez dans la nature, me disait mon pere, les fleurs qui ne servent qu'à réjouir les yeux sont bien moins nombreuses, leur fertilité est bien moins grande que celle des plantes utiles, qui servent à la nourriture des hommes & des animaux. Tous les jours de sa vie furent une application continuelle de ce principe. Avec quel empressement ne cherchait-il pas à rendre son génie & son expérience utiles à ses amis ? Que ne faisait-il pas pour ses domestiques & pour ses vassaux ? C'est avec ces principes, mon Émilie, c'est avec ces inclinations, que j'ai été jettée dans le grand monde, où la plupart des gens ne vivent que pour les yeux & les oreilles, où il n'est pas permis au meilleur esprit de se montrer autrement que par une jolie pensée qui n'a rien de solide. Et vous voyez avec quel soin mes parens s'efforcèrent d'étouffer en moi ce talent frivole.

Cependant je n'en suis pas entièrement exempte. Je ne le remarque jamais mieux, que quand je ne puis me préserver de quelque sentiment de mépris ou de mécontentement sur les idées ou les actions de quelqu'un. Jugez-en vous-même. Mon amour pour l'Allemagne m'engagea dernièrement dans une conversation où je cherchais à soutenir les avantages de ma patrie. Je le fis avec chaleur, & le soir ma tante me fit remarquer, *que j'avais bien montré que j'étais la petite-fille d'un professeur*. Je fus piquée de ce reproche, qui troublait les cendres de mon pere & de mon ayeul, & plus encore, je crois, mon amour-propre. Je répondis pour tous les trois : "que j'aimais mieux montrer par mes sentimens que je descendais de personnes éclairées, que si un beau nom était la seule marque qui prouvât que je dois le jour à un sang qui fut noble autrefois. Cette altercation produisit entre nous quelques jours de froideur, mais elle disparut peu-à-peu. Sans doute que l'orgueil de l'ancienne noblesse fit comprendre à ma tante combien il doit être sensible de s'entendre reprocher le défaut de naissance. Pour moi, je désapprouvai cette réponse piquante, dictée par la vengeance, qui me rabaisait précisément au même de-

gré où ma tante s'était mise par un discours si peu digne d'une belle ame. Mais il est tems de vous conduire à ces deux sources que je vous ai annoncées en langage figuré.

J'ai trouvé la premiere dans les visites que ma tante reçoit & qu'elle rend. J'ai pu faire beaucoup d'observations sur l'infinie variété des caracteres & des génies qui se peignent dans les jugemens qu'ils portent, dans les récits qu'ils font, dans les vœux & dans les plaintes qui leur échappent. Mais quel immense cercle de petiteffes ne faut-il pas parcourir avec eux ? Avec quelle activité ces gens ne s'efforcent-ils pas à faire couler une de leurs journées ? Combien de fois le ton de la cour, l'esprit de la mode n'étouffe-t-il pas les plus nobles mouvemens d'un cœur naturellement bon ? Combien de personnes qui, pour éviter les railleries des gens du bon ton de l'un & de l'autre sexe, sont forcées de faire comme eux, lors même qu'ils les blâment en secret. Tout cela me pénètre de compassion & de mépris. L'avidité des plaisirs, le desir de posséder une parure nouvelle, l'envie de faire admirer un habit, un meuble, un mets nouveau qui n'en est que plus dangereux. O mon Émilie ! que mon ame est mal à son aise

au milieu de tout cela , moi qui suis accoutumée à apprécier chaque objet à sa juste valeur. Je ne parlerai pas de cette fausse gloire , qui trame tant de basses intrigues , qui rampe lâchement devant le vice à qui la fortune rit , qui regarde avec mépris la vertu & le mérite , qui peut faire de sang froid le malheur de son semblable. Que je vous trouve heureuse , ma bonne amie ! Votre naissance , vos circonstances ne vous ont point éloignée du terme de notre destination morale. Vous pouvez sans honte & sans obstacles pratiquer toutes les vertus , exercer tous les talens utiles. Tandis que vous jouissez de la santé , dans les années de votre bel âge , vous pouvez faire tout le bien que la plupart des grands desireraient d'avoir fait dans les derniers momens de leur vie.

Cependant , malgré tant de préjugés & d'usages contraires , la religion & la vertu obtiennent encore des marques de respect bien sensibles. Les églises de la cour sont superbement ornées , les plus célèbres orateurs ont été choisis pour y prêcher , on assiste régulièrement & avec décence au service divin ; on est exact à observer les regles de la bienséance dans ses discours , dans son maintien. Aucun vice n'ose se montrer sans

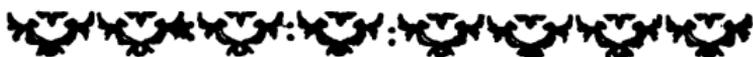
masque. La plus belle des vertus, l'humanité, l'amour du prochain, reçoit une espèce d'hommage dans ces flatteries recherchées que chacun offre à l'amour-propre de celui à qui il parle. Tout cela est devenu pour moi une source de méditations morales, qui me confirment toujours davantage dans les principes de mon éducation. Souvent mon imagination s'occupe à concilier les devoirs d'une dame de cour, tels que son état l'oblige à les remplir, avec les règles de la vertu, qui doit être le fondement de notre bonheur éternel. On peut concevoir une pareille réunion ; mais il est si difficile de la maintenir dans toute sa force, que je ne suis pas surpris de voir si peu de gens s'occuper de ce travail. . . Combien de fois n'ai-je pas pensé : si un homme tel que fut mon père occupait la place de premier ministre, il serait le plus heureux & le plus respectable des mortels !

Ses jours, il est vrai, couleraient dans les travaux ; mais s'il considérait le vaste cercle dans lequel il pourrait exercer les talents de son esprit & la bonté de son cœur, pour le bien de plusieurs milliers de ses contemporains & des générations futures, ce point de vue, le plus beau qui puisse frapper une âme véritablement noble & bienfaisante,

lui rendrait toute la peine légère, tous les travaux agréables; la connaissance du cœur humain montrerait à son esprit délicat les moyens de gagner la confiance du prince. Sa probité, la profondeur de ses vues, la force de son ame conserveraient la supériorité qui leur appartient. Il trouverait dans les courtisans & dans les officiers du prince, autant de docilité pour les directions d'un ministre éclairé & sage, qu'ils en montrent pour celles d'un homme dont ils apperçoivent les imperfections & les faiblesses, mais dont ils attendent leur avancement & leur fortune. C'est ainsi, ma chere Emilie, que mon esprit s'occupe fréquemment, à mesure que j'apprends à connaître les circonstances, le caractère & les devoirs de telle ou de telle personne. Mon imagination me met à la place de ceux que je juge. Ces devoirs universels, que le créateur a imposés à tous les hommes, quels qu'ils soient, je les mesure sur la somme de pouvoir & de lumieres que chaque personne possède pour les pratiquer. C'est ainsi que j'ai déjà été prince, princesse, ministre, dame de cour, favori; c'est ainsi que je me suis vue la mere de *ces* enfans, l'épouse de *cet* homme. J'ai même occupé un jour la place d'une maîtresse régnante

& toute-puissante. Par-tout j'ai trouvé des moyens de faire le bien en plus d'une manière, fans que les caracteres, ni les circonstances politiques m'aient paru retomber dans une fade uniformité. J'ai rencontré chez plusieurs personnes des idées & des actions dont je n'aurais pas pu imiter la justesse & la beauté, encore moins y corriger la moindre chose. Mais souvent j'ai été plus contente de ma tête & de mon cœur que de celui de beaucoup d'autres. Après ces voyages fantastiques de mon amour propre, la raison me ramenait naturellement à réfléchir sur moi-même & sur les devoirs qui me sont imposés. Elle m'obligeait à être aussi exacte dans le calcul de mes talens & de mes forces comparées avec le cercle de mon activité, que je suis sévère à l'égard des autres. Cela m'a découvert un moyen de réveiller mon attention sur moi-même, de graver plus profondément dans mon cœur la connaissance, la conviction & le sentiment de la vertu, de me convaincre chaque jour davantage que c'est avec raison qu'un grand observateur a dit, *“ qu'il y a bien peu de gens qui sachent user de toute la mesure des forces physiques & morales qui leur ont été départies. Je suis forcé d'en convenir ; j'ai trouvé dans*

la fuite de mes jours, un grand nombre de momens vuides; d'autres remplis de choses inutiles, de bagatelles méprisables. Je prétends les écarter désormais avec soin; & puisque je ne suis pas du nombre de ces mortels privilégiés qui sont sages dès leur naissance, je veux au moins être de ceux qui le deviennent en observant les malheurs des autres, afin de n'être pas de ceux qui ne le sont qu'en éprouvant leurs propres infortunes.



ÉPITRE A HORACE.

*TOUJOURS ami des vers, & du diable poussé,
 Au rigoureux Boileau j'écrivis l'an passé;
 Je ne sais si ma lettre aurait pu lui dé-
 plaire;
 Mais il me répondit par un plat secrétaire,
 Dont l'écrit froid & long, déjà mis en oubli,
 Ne fut jamais connu que de l'abbé Mabli.
 Je t'écris aujourd'hui, voluptueux Horace,
 A toi qui respiras la mollesse & la grace,
 Qui, facile en tes vers & gai dans tes dis-
 cours,*

*Chantas l'oïfiveté, les vins & les amours ;
Et qui connus si bien cette sagesse aimable,
Que n'eut point de Quinaut le rival in-
traitable.*

*Je suis un peu fâché pour Virgile & pour
toi,*

*Que tous deux, nés Romains, vous flattiez
tant un roi.*

*Mon FREDERIC du moins, né roi très-lé-
gitime,*

*Ne doit point ses grandeurs aux bassesses
du crime.*

*Ton maître était un fourbe, un tranquille
assassin :*

*Pour voler son tuteur, il lui perça le sein.
Il trahit Cicéron, pere de la patrie.*

Amant incestueux de sa fille Julie,

*De son rival Ovide il proscrivit les vers,
Et fit transfir sa muse au milieu des déserts.*

*Je sais qu'avec esprit ce politique Octave
Recevait les écrits & l'encens d'un esclave :*

*FREDERIC exigeait des soins moins complai-
sans ;*

*Nous soupions avec lui sans lui donner d'en-
cens,*

*De son goût délicat la finesse agréable
Fesait, sans nous gêner, les honneurs de sa
table.*

*Nul roi ne fut jamais plus fertile en bons
mots*

*Contre les préjugés, les fripons & les sots.
Maupertuis gâta tout. L'orgueil philoso-
phique*

*Aigrit de nos beaux jours la douceur pa-
cifique ;*

Le plaisir s'envola ; je partis avec lui.

*Je cherchai la retraite. On disait que
l'ennui,*

De ce repos trompeur est l'insipide frere.

*Oui, la retraite pese à qui ne sait rien faire ;
Mais l'esprit qui s'occupe y goûte un vrai
bonheur.*

*Tibur valut pour toi la cour de l'empereur :
Tibur, dont tu nous fais l'agréable peinture,
Surpassa les jardins vantés par Épicure.*

*Je crois Ferney plus beau : les regards
étonnés ,*

*Sur cent vallons fleuris doucement promenés ,
De la mer de Geneve admirent l'étendue ,*

*Et les Alpes de loin se cachant dans la nue ;
D'un long amphithéâtre enferment ces cõ-
teaux*

*Où le pampre en festons rit parmi les or-
meaux.*

*Là quatre états divers arrêtent ma pensée.
Je vois de ma terrasse , à l'équerre tracée ,
L'indigent Savoyard , utile en ses travaux ,
Qui vient couper mes bleds pour payer ses
impôts ;*

*Des riches Genevois les campagnes riantes ;
Des Bernois valeureux les cités florissantes ;
Enfin cette comté , franche aujourd'hui de
nom ,*

*Qu'avec l'or de Louis conquit le grand Bour-
bon ;*

*Et du bord de mon lac à tes rives du Tibre,
Je te dis , mais tout bas : heureux un peu-
ple libre !*

*Je le suis en secret dans mon obscurité ;
Mon asile & mon âge ont fait ma sûreté.
D'un pédant d' * * * j'ai confondu la
rage.*

J'ai ri de sa sottise ; & quand mon hermitage

*Voyait dans son enceinte arriver à grands
flots,*

*De cent divers pays, les belles, les héros,
Des rimeurs, des savans, des têtes couron-
nées,*

*Je laissais du vilain les fureurs acharnées,
Heurler d'une voix rauque au bruit de mes
plaisirs.*

*Mes sages voluptés n'ont point de repentirs.
J'ai fait un très-grand bien, c'est mon meilleur
ouvrage.*

*Mon séjour est charmant, mais il était
sauvage.*

*Depuis quatre-vingt-cinq inculte, inhabité,
Ignoré des humains dans sa triste beauté,
La nature y mourait; je lui portai la vie,
J'osai ranimer tout. Ma pénible industrie
Rassembla des colons par la misère épars.
J'appellai les métiers qui précèdent les arts;
Et pour mieux cimenter mon entreprise
unique,*

J'unis le protestant avec le catholique.

*Dieu, qui vois d'un même œil S. Ignace &
Calvin,*

*Dieu tolérant ! Dieu bon ! tu bénis mon
dessein.*

*André Ganganelli, ton sage & doux vicaire,
Sait m'approuver en roi, s'il me blâme en
saint pere.*

*L'ignorance en frémit ; & Nonotte hébété,
S'indigne en son taudis , de ma félicité.*

*Ne me demande pas ce que c'est qu'un
Nonotte ,*

*Un Ignace, un Calvin, leur cabale bigotte ,
Un prêtre roi de Rome, un pape, un vice-
dieu ,*

*Qui deux clefs à la main commande au même
lieu*

*Où tu vis le sénat aux genoux de Pompée,
Et la terre en tremblant par César usurpée :
Aux champs Élysiens tu dois en être instruit.
Vingt siècles descendus dans l'éternelle nuit,
T'ont dit comme tout change, & par quel
sort bizarre*

*Le bandeau des Césars fit place à la thiare ;
Comment ce fou d'Ignace, étrillé dans Paris ,
Fut mis au rang des saints , même des
beaux esprits ;*

*Comment il en déchet ; & par quelle aventure
Nous vint l'abbé Nonotte après l'abbé de
Pure.*

*Ce monde , tu le fais , est un mouvant ta-
bleau ,*

*Tantôt gai , tantôt triste , éternel & nou-
veau.*

*L'empire des Romains finit par Augustule ;
Aux horreurs de la fronde a succédé la
bulle.*

*Tout passe , tout périt , hors ta gloire &
ton nom.*

*C'est là le sort heureux des vrais fils d'A-
pollon.*

*Tes vers , dans tout pays , sont cités d'âge
en âge.*

*Hélas ! je n'aurai point un pareil avantage ,
Notre langue un peu sèche & sans inversions ,
Peut-elle subjuguier les autres nations ?
Nous avons la clarté , l'agrément , la justesse ;
Mais égalerons-nous l'Italie & la Grece ?
Est-ce assez en effet d'une heureuse clarté ?
Et ne péchons-nous pas par l'uniformité ?
Sur vingt tons différens tu fais monter ta
lyre :*

*J'entends ta Lalagé, je vois son doux sourire,
Et je pardonne même à ton Ligurinus ;
Je te suis chez Mécène & ris de Catius.
Je vois de tes rivaux l'importune phalange,
Sous tes traits redoublés se roulant dans la
fange.*

*Que pouvaient contre toi ces serpens téné-
breux ?*

*Mécène & Pollion te défendaient contre eux.
Il n'en est pas ainsi chez nos Welches modernes.*

*Un vil tas de grimauts, de rimeurs su-
balternes,*

*A la cour quelquefois a trouvé des prôneurs ;
Ils font dans l'antichambre entendre leurs
clameurs.*

*C'est là que glapissant leurs vers qu'ils m'at-
tribuent,*

*Ils me font méconnaître aux laquais qui les
huent.*

*L'un dit que mes écrits à Cramer bien
vendus,*

*Ont fait dans mon épargne entrer cent mille
écus.*

L'autre, que j'ai traité la Genèse de fable,

*Que je n'aime point Dieu, mais que je crains
le diable*

*Soudain Freron l'imprime; & l'avocat Mar-
chand*

*M'assiste au lit de mort, & fait mon testament.
Un autre moins plaisant, mais plus hardi
faussaire,*

*Avec deux faux témoins s'en va chez un
notaire,*

*Au mépris de la langue, au mépris de la
hart,*

Rédiger mon symbole en patois Savoyard.

*Ainsi lorsqu'un pauvre homme, au fond
de sa chaumière,*

En dépit de Tissot finissait sa carrière,

On vit avec surprise une troupe de rats,

*Pour lui ronger les pieds, se glisser dans
les draps.*

*Chassons loin de chez moi tous ces rats
du Parnasse.*

Jouissons, écrivons, vivons, mon cher Horace.

J'ai déjà passé l'âge où ton grand protecteur,

Ayant joué son rôle en très-habile acteur,

Et sentant que la mort assiégeait sa vieillesse,

*Voulut qu'on applaudit , quand il finit sa
piece.*

*J'ai vécu plus que toi : mes vers dureront
moins.*

*Mais au bord du tombeau je mettrai tous
mes soins*

*A suivre les leçons de ta philosophie ,
A mépriser la mort en savourant la vie ;
A lire tes écrits pleins de force & de sens ,
Comme on boit un vin vieux qui rajeunit
les sens.*

*Avec toi l'on apprend à souffrir l'indi-
gence ,*

*A jouir sagement d'une honnête opulence ,
A vivre avec soi-même , à servir ses amis ,
A se moquer un peu de ses sots ennemis ,
A sortir d'une vie ou triste ou fortunée ,
En rendant grace aux dieux de nous l'a-
voir donnée.*

*Aussi, lorsque mon poulx inégal & pressé,
Fesait peur à Trochin , près de mon lit
placé ;*

*Quand la vieille Atropos , qu'on nous peint
si cruelle ,*

*De ses ciseaux tranchans menaçait ma cer-
velle,*

*Il a vu de quel air je prenais mon congé:
Il sait si mon esprit, mon cœur était changé.
Hubert me faisait rire avec ses pasquinades,
Et j'entrais dans la tombe au son de ses
aubades.*

*Tu dûs finir ainsi. Tes maximes, tes vers,
Ton esprit juste & vrai, ton mépris des
enfers,*

*Tout m'assure qu'Horace est mort en hon-
nête homme.*

*Le moindre citoyen mourait ainsi dans Rome.
Là jamais on ne vit monsieur l'abbé Grizel
Ennuyer un malade au nom de l'Éternel;
Et fatiguant en vain ses oreilles lassées,
Troubler d'un sot effroi ses dernières pensées.*

*Voulant réformer tout, nous avons tout
perdu.*

*Quoi donc! un vil mortel, un ignorant tondu,
Au chevet de mon lit viendra, sans me con-
naître,*

*Gourmander ma faiblesse & me parler en
maître!*

*Ne suis-je pas en droit de rabaisser son ton ;
 En lui faisant moi-même un plus sage sermon ?
 A qui se porte bien qu'on prêche la morale ;
 Mais il est ridicule en notre heure fatale
 D'ordonner l'abstinence à qui ne peut manger.
 Un mort dans le tombeau ne peut se corriger ;
 Profitons bien du tems. Ce sont-là tes maximes.*

*Cher Horace, plains-moi de les tracer
 en rimes.*

*La rime est nécessaire à nos jargons nouveaux,
 Enfans demi polis des Normands & des
 Goths ;*

*Elle flatte l'oreille ; & souvent la césure
 Plaît je ne sais comment , en rompant la
 mesure.*

*Des beaux vers pleins de sens le lecteur est
 charmé.*

*Corneille , Despréaux & Racine ont rimé.
 Mais j'apprends qu'aujourd'hui Melpomene
 propose*

*D'abaisser son cothurne & de parler en
 prose.*



OCTOBRE. 1772.



QUATRIEME PARTIE.

LE
NOUVELLISTE SUISSE,
ou
ANNALES POLITIQUES
DE L'EUROPE.

TURQUIE.

*C*onstantinople. Il s'est tenu plusieurs conseils en présence du grand-seigneur, & il a été décidé que la Porte ne consentirait point à l'indépendance de la Crimée, la loi mahométane ne permettant pas qu'il y ait deux princes souverains dans l'empire: & comme l'imperatrice de Russie a fait dépendre la conclusion de la paix, de cette condition essentielle, le congrès de Fockhani a été

G

rompu ; les ministres Turcs sont partis sans prendre congé, & les préparatifs de guerre se continuent dans cette capitale avec la plus grande activité. On recrute dans toutes les places de l'empire pour le corps des janissaires ; l'on emploie un grand nombre d'Européens, tant à la fonte des canons qu'à la construction de plusieurs vaisseaux de guerre ; & puisque l'armistice n'a dû s'étendre que jusques au 21 sept. on ne tardera pas à apprendre que les hostilités auront recommencé entre les deux armées. Deux mille Bosniaques campent dans nos environs, & le grand-seigneur paraît souvent en public. Un incendie affreux a consumé une partie de la ville de Smyrne, avec les richesses qu'elle renfermait. Le quartier des Européens a été heureusement préservé, les Grecs & les Arméniens ont peu souffert, mais les Turcs ont perdu considérablement, & les Juifs sont entièrement ruinés. Suivant les lettres d'Alexandrie, tout paraît annoncer une nouvelle révolution dans ce pays-là. Mehemet Aboudaab, nouveau caïmacan, est occupé à faire rentrer dans le devoir la haute Egypte qui, après l'avoir favorisé, s'est déclarée contre lui ; & le peu de soin qu'il prend pour approvisionner le Caire, augmente la cherté

& excite les murmures du peuple. Cependant le pacha de Scutari en Albanie a reçu ordre de former un corps de dix à douze mille hommes, & de le faire embarquer pour l'Égypte.

On a reçu avis que le comte Théodore Orlow, frere du général de ce nom, était mort à Paros d'une fièvre maligne.

R U S S I E.

Petersbourg. S. M. I. assista le 9 sept. à un service solennel que les membres du synode ont célébré en mémoire de ceux qui ont sacrifié leur vie à la guerre pour la religion & la patrie. Les membres de l'amirauté portèrent aux pieds de l'impératrice les pavillons enlevés aux Turcs dans le combat de Chéchimey. On lui présenta ensuite le *Bastarta*, ou grand pavillon du général des galeres Turques, dont le comte de Czernicheff, vice-président de l'amirauté, s'est emparé cette année à Mételin. L'impératrice se rendit avec ce pavillon au tombeau de Pierre le Grand, aux pieds duquel elle le déposa, comme un hommage dû aux cendres de ce prince, à qui la Russie doit la création de sa marine.

Le baron de Taub, chambellan du roi

de Suede, a remis à S. M. I. une lettre par laquelle ce monarque l'informe de la révolution qu'il vient d'effectuer dans le gouvernement de son royaume.

S U E D E.

Stockholm. Pour donner une idée plus exacte de la maniere dont s'est opérée la révolution qui vient de changer la forme du gouvernement de ce royaume, il paraît nécessaire de rapporter le précis du manifeste publié par le capitaine Hellichius vice-commandant de la forteresse de Christianstad, & qui a été comme le signal de ce grand événement. Le début & les motifs de cette piece étaient conçus en ces termes :
 “ Afin d'instruire les citoyens du véritable motif des mesures qui ont été prises pour mettre cette ville & la forteresse en état de défense & pour y établir une garde suffisante, on déclare par ce manifeste, qu'on a été forcé à cette démarche, parce que des gens par ruse & violence, & aux dépens des loix & du peuple, ont osé porter injustement le nom d'*états du royaume de Suede*. Ils ont exercé un pouvoir tyrannique; ils se sont écartés des loix du royaume, & ont outragé la justice. Ils ont exclu l'hon-

nêteté de leurs actions, & favorisé les vues étrangères. En se livrant à ces excès, ils n'ont pris aucune précaution pour prévenir la disette des grains & la misère qui opprime encore la plus grande partie des provinces; ils n'ont pris aucunes mesures pour procurer les ressources nécessaires & pour favoriser le commerce & la circulation de l'argent. Les forteresses n'ont point été réparées & sont restées sans défense : le royaume est sur le penchant de sa ruine, il n'y a aucune sûreté, ni pour l'état en général, ni pour les particuliers; la réputation, l'honneur & les biens des citoyens sont également en danger; on a porté les atteintes les plus violentes au pouvoir juste & légitime du roi; l'obéissance, les devoirs, les égards même dus à S. M. tout a été violé. Dans cette circonstance, la garnison de cette ville & de cette forteresse, considérant qu'une telle manière de gouverner tend au pouvoir illimité, auquel tout citoyen est obligé de s'opposer, en vertu de son serment envers la patrie, refuse d'obéir & de déférer aux-foi disants états; elle déclare tout ce qu'ils ont fait comme nul & non avénu; & pour porter remède à tant de maux, elle est déterminée à persister dans le parti qu'elle a pris de ne mettre

bas les armes que lorsque l'état rentrera dans la forme qu'il doit avoir.

Nous protestons devant Dieu, que nos intentions sont pures & tendent uniquement au bien de la patrie, à rendre à Dieu ce qui est à Dieu, & au roi ce qui est au roi, &c. A Christianstad, le 12 août 1772. „

Ce même officier a été annobli sous le nom de *Gustavschold* [bouclier de Gustave], & élevé au grade de colonel : & le roi lui a permis de porter un G couronné dans ses armes. Les autres officiers, principalement ceux du régiment des gardes, qui se sont distingués dans cette occasion, ont reçu diverses récompenses. S. M. a de même accordé des prérogatives honorables aux officiers de la cavalerie & de l'infanterie bourgeoise de cette capitale, & fait une nombreuse promotion de commandeurs & de chevaliers de ses ordres. Elle a conféré le titre de duc de Sudermanie au prince Charles, & celui de duc d'Ottrogothie au prince Frederic-Adolphe. Le baron de Sprengporten, envoyé en Finlande par le comité secret pour y maintenir la tranquillité publique, avait en même tems reçu un ordre particulier du roi d'y rassembler un corps de troupes de 4 à 5 mille hommes, & de se rendre dans cette capitale à leur tête ; mais

les bâtimens de transport n'ayant pu aborder que le 21 août sur les côtes de cette province, le baron n'arriva à Stockholm que le 8 sept. avec 800 hommes seulement. Le roi, instruit de son retour, sortit des barrières, alla au devant de lui à cheval avec une suite nombreuse, l'embrassa & le revêtit elle-même des marques de commandeur de l'ordre de l'épée.

Le 9 sept. les états s'étant assemblés pour la clôture de la diète, S. M. s'y rendit avec la plus grande pompe, & fut haranguée par le maréchal & par les orateurs des quatre ordres. Après quoi le secrétaire lut le *récess* ou l'acte de clôture, & S. M. adressa un discours très-pathétique aux députés, les exhorta à persévérer dans des sentimens patriotiques, à les inspirer aux peuples, & à féconder ses vues pour le bien public, espérant de les revoir dans six ans, leur souhaitant un bon voyage & les assurant de sa protection royale. Ce discours fini, le maréchal, les orateurs, les sénateurs & le président de la chancellerie furent admis à baiser la main du roi.

La diète ainsi heureusement terminée, S. M. pour rétablir l'union parmi ses sujets, les a invités par une proclamation à s'abstenir de se désigner par les noms de *cha-*

peaux & de bonnets; elle a fait écrire aux évêques & aux consistoires du royaume une lettre circulaire pour les exhorter à ranimer le zèle de la religion, & a défendu d'injurier, ni de maltraiter ceux des députés de la diète qui craignaient d'essuyer des reproches à leur retour dans les provinces. Elle a enfin publié une ordonnance qui interdit la distillation des eaux-de-vie de grains dans tout le royaume.

D A N N E M A R C.

Coppenhague. S. M. continue à donner des ordres & à prendre divers arrangemens relatifs au militaire. On équipe en diligence 12 vaisseaux de ligne, 6 frégates & 2 galiotes à bombes. M. Peyman, capitaine des ingénieurs, est chargé de visiter les forteresses du Jutland, que l'on se propose de réparer. Le général Hut a reçu la même commission par rapport à celles de la Norvege. On paraît craindre que l'un des premiers effets de la révolution qui vient d'arriver en Suede, ne soit une demande formelle de la part de cette couronne en restitution des états qu'elle possédait en Allemagne, qui lui furent enlevés vers la fin du regne de Charles XII, & dont le Dannemarç acquit une partie.

Plusieurs nations commerçantes ayant refusé de payer le droit imposé pour les nouveaux fanaux établis dans le Sund, S. M. Danoise a déclaré qu'ils ne seraient plus allumés dès le premier décembre prochain.

Le prince Charles de Hène-Cassel a été nommé feld-maréchal-général des troupes de Dannemarc, & va passer en Noivege, dont on prétend qu'il sera nommé vice-roi.

P O L O G N E.

Varsovie. C'est sans aucun fondement, & par l'effet seul d'un vif desir de voir enfin la paix rétablie dans le nord, que quelques papiers publics ont annoncé le succès du congrès tenu à Fockhani, puisque sa rupture & le départ des plénipotentiaires Turcs sont confirmés de toutes parts; & quoique les secrétaires Russes n'aient pas cessé d'avoir des conférences avec ceux de la Porte, il n'y a aucune apparence qu'elles puissent avoir un heureux succès.

Le baron de Stackelberg, ministre plénipotentiaire de Russie, a remis au roi & à la république de Pologne une déclaration au nom de l'impératrice, laquelle contient les motifs qui ont déterminé S. M. I. de concert avec les cours de Vienne & de Berlin;

à prendre des mesures pour rétablir la tranquillité dans le royaume & à faire valoir leurs droits respectifs sur diverses provinces que les troupes de ces trois puissances occupent actuellement : ajoutant, qu'au moyen de cette prise de possession, elles renoncent à toutes prétentions sur le reste de la Pologne. Il a paru de même un manifeste de la part de la cour de Vienne, par lequel S. M. I. & R. revendique les provinces comprises dans les limites suivantes ; la rive droite de la Vistule depuis le duché de Silésie au dessus de Sandomir, jusques à l'embouchure de la San ; delà vers Zamosk, jusques au Bog, & au delà de ce fleuve le long des frontieres de la Russie rouge, où commencent celles de la Volhinie & de la Podolie, jusqu'aux confins de Zbaraz ; delà en droite ligne au Niper, en coupant une partie de la Podolie, jusques aux frontieres qui séparent la Bucutie de la Moldavie.

Enfin on a vu un manifeste de la part de S. M. le roi de Prusse, adressé à tous les sujets & habitans de la Prusse & de la Poméranie, qui jusques à ce jour ont été soumis à la domination de la Pologne, dans lequel après avoir établi ses justes droits sur les divers districts de ce pays-là,

fondés sur ce qu'ils appartenaint anciennement aux ducs de Poméranie, & se trouvaient par conséquent dévolus à la maison électorale de Brandebourg, S. M. déclare que ces pays ayant été usurpés & long-tems possédés par la Pologne, elle a résolu de recouvrer pour toujours & faire occuper par ses troupes, tout le district de la Pologne qui se trouve à l'occident de la Netze, ainsi que tous les pays de la Prusse & de la Poméranie des deux côtés de la Vistule, que possédait auparavant la Pologne sous le nom de Prusse-Polonoise, à l'exception des villes de Thorn & de Dantzic. Enjoignant à tous les habitans de reconnaître S. M. le roi de Prusse pour leur légitime souverain, & aux chefs des différens districts de se rendre le 25 sept. à Marienverder pour y prêter serment général & particulier de fidélité, entre les mains de la commission établie pour le recevoir, &c.

Il ne fera pas inutile, pour donner une connaissance exacte de l'étendue des démembrements concertés qu'éprouve le royaume de Pologne, d'ajouter ici que S. M. I. de Russie s'approprie toute la partie du grand duché de Lithuanie, située à l'orient de la Divina au dessus de Polbek, & depuis la Bererczyna qui tombe dans le Nieper;

ce qui comprend le palatinat de Livonie dans sa totalité, la plus grande partie de celui de Polock, ceux de Witeps, de Micislaw & une portion considérable de celui de Minsk, avec quelques territoires de celui de Kiovie. Le retranchement de toutes ces provinces ne peut qu'enlever au roi de Pologne la plus grande partie de ses revenus, dont il ne lui reste plus que trois branches, au lieu de 14 qui lui avaient été assignées. On mande de Léopol qu'à mesure que les Russes ont évacué cette forteresse, les troupes Autrichiennes l'ont occupée sans difficulté, & qu'elle sera la capitale des nouveaux états de cette puissance dans la Pologne. Il devait s'y tenir, selon l'usage, une diete provinciale, & plusieurs gentilshommes s'y étaient rendus dans cette vue. Mais le général Haddick leur a déclaré que la diete n'aurait pas lieu, & que le comte de Bergen, nommé par S. M. I. & R. gouverneur de cette province, réglerait à son arrivée toutes les affaires civiles.

A L L E M A G N E.

Hambourg. Les lettres de Pologne assurent que les Russes, les Autrichiens & les Prussiens ont pris le 14 de septembre possession des parties de ce royaume assignées

à chacune de ces trois cours. Les commissaires Prussiens se sont rendus de Königsberg à Marienbourg dans ce dessein.

On publie que la Russie ne voit point d'un œil indifférent la révolution arrivée en Suede ; qu'elle a donné ordre d'équiper de nouveaux vaisseaux , & qu'un corps de troupes de cette couronne s'avance en Finlande. Plusieurs régimens défilent aussi du grand duché de Lithuanie dans le palatinat de Kiow , & vont renforcer en Moldavie l'armée du général comte de Romanzow. Les habitans des provinces de la Pologne que la Russie vient d'acquérir , ont prêté le 22 septembre serment de fidélité à l'impératrice & au grand-duc son successeur. Ces provinces formeront deux gouvernemens , dont les capitales seront Mohilow & Polock , & l'on commence à fortifier cette dernier place.

Les ministres des trois puissances ont demandé au roi de Pologne de signer leurs arrangemens & de convoquer une diete ; mais S. M. a répondu qu'elle ne signeroit rien & qu'il n'y aurait point de diete. Le ministre de Varsovie redouble ses plaintes & ses représentations auprès des cours d'Angleterre , de Dannemarc & de Saxe.

Vienne. Le comte de Pergen est parti pour la Pologne , accompagné du comte de

Cobentz , on qualité de ministre plénipotentiaire de LL. MM. I. & R. & il séjournera quelque tems à Léopol , où il doit s'aboucher avec les ministres de Peterbourg & de Berlin. On continue les enrôlemens dans toutes les provinces , & l'on a fait venir du Tyrol de grosses pieces d'artillerie que l'on va refondre.

Berlin. La princesse de Prusse , nouvellement née , a été baptisée le 8 septembre à Potzdam , & a eu pour parrein le prince Ferdinand de Brunfwick , que quelques avis désignent , mais par conjecture , comme devant être nommé gouverneur de la nouvelle Prusse. Il est sorti de l'imprimerie de la cour une patente du roi concernant l'arrangement de la justice ecclésiastique & civile dans les nouveaux états de S. M. Les tribunaux Polonais seront supprimés. Une cour souveraine , & qui dépendra seulement de S. M. & des hauts-colleges à Berlin , sera établie à Marienverder , & jugera de toutes les affaires civiles & ecclésiastiques. Les catholiques conservent leur juridiction pour les causes purement ecclésiastiques & pour les mariages entre les personnes de cette communion. On continue aux nobles , aux possesseurs de biens nobles & aux magistrats , la jouissance de leurs droits. On

affranchit enfin des tribunaux ordinaires, les militaires, tous ceux qui sont au service du roi, la grande & petite noblesse, & les ecclésiastiques de toutes communions, lesquels ne seront désormais assujettis qu'au seul tribunal de S. M.

On donne les plus grands éloges au canal de décharge creusé par les soins du conseiller Breckenhoff, dans les marais de la Warta près de Kriescht, & qui sera nommé le *canal Henry*, parce que ce prince a bien voulu le percer lui-même le 30 août, accompagné du prince Ferdinand son frère. Ce vaste marais, impraticable jusques ici, a été desséché en moins d'une heure, & rendu propre à la culture.

Dresde. Il a été créé par un édit électoral, 1 million 500 mille richsthalers en billets de banque de différentes valeurs, pour avoir cours, comme argent comptant, dans le commerce & à la douane. L'état les remboursera peu à peu. On a établi aussi un bureau général, muni d'un capital suffisant pour l'échange des billets contre des espèces, moyennant trois & un huit pour cent de perte. On prétend que les troupes Prussiennes ont éprouvé quelque résistance à leur entrée dans Elbing & Marienbourg, & qu'elles occupent Munde, à l'embouchure de la Vistule.

Ratisbonne. On imprime en cette ville un bref du pape, adressé à l'archevêque de Salzbourg & aux évêques de Freylingen, Passau, Ratisbonne, Augsbourg, Aichtett, Bamberg, Chiembée & Constance, dont l'objet est de supprimer plusieurs fêtes & jours de jeûne dans tous ces diocèses.

Des lettres de Mittau annoncent qu'il s'est élevé de grands différends dans les états de Courlande, & que le duc s'est retiré à Riga.

I T A L I E.

Rome. Le fameux séminaire Romain, qui depuis deux siècles était sous la direction des jésuites, & qui compte parmi ses élèves plusieurs souverains pontifes, un grand nombre de cardinaux & d'évêques, des doges, des généraux d'armée, & des savans dans tous les genres, ce séminaire vient d'être supprimé, par un décret des cardinaux Colonna, d'Yorck & Maresfchi, lesquels avaient été chargés de cette affaire, & ensuite d'un ordre exprès du S. Pere. On envisage cet événement comme l'effet de plusieurs audiences, que le nouveau ministre d'Espagne a obtenues de S. S. Aussi-tôt que ce décret a été rendu, l'on a congédié

congédié les élèves & les pensionnaires, les jésuites ont eu un mois de délai pour se retirer, & le prélat Caraffa s'est rendu à Tivoli pour y prendre possession du superbe palais qui appartenait au séminaire. Les dettes de cette maison vont à plus de 300 mille écus romains. Les derniers avis ajoutent que la société vient de perdre aussi la direction du college Irlandais établi dans cette capitale.

Naples. L'édit de S. M. qui abolit les dixmes ecclésiastiques dans ses états, a causé la plus grande satisfaction aux cultivateurs; son exécution ne souffre point de difficultés; mais les curés, en perdant un droit dont le produit était considérable, refusent de payer la quarte ou la redevance annuelle à leurs évêques; & ceux-ci prétendent en conséquence ne plus acquitter les pensions imposées par la cour de Rome sur les menses épiscopales, ce qui ne pourra que causer quelque embarras. S. M. négocie un traité avec les états Barbaresques, afin d'assurer une neutralité constante & la liberté de la navigation aux colons qu'elle veut envoyer à Lampedouse, île située à 20 lieues de Tunis, & à 45 de Malte. Il s'y trouve un assez bon port, & le terroir est susceptible de culture.

Milan. Un décret a été publié dernièrement en cette ville, par lequel il est enjoint à tous les habitans, séculiers ou ecclésiastiques, d'y faire conduire tout ce qu'ils auront recueilli sur leurs terres, tant en froment qu'en seigle. On observe de plus qu'il se trouve dans cette capitale un grand nombre d'officiers de tous les rangs, & que quelques-uns d'entre eux sont chargés d'examiner les ouvrages de la citadelle. Quatre monasteres de Hiéronimites ont encore été supprimés, & il n'en reste plus que cinq de cet ordre dans la Lombardie Autrichienne.

Venise. La république vient de réitérer sa demande au saint pere en vue d'obtenir la suppression de quelques fêtes & le transport de plusieurs autres aux dimanches suivans. On compte parmi ces dernières, qui sont au nombre de 24, l'éphiphanie, toutes les fêtes de la vierge & la toul-saint.

Livourne. La frégate Russe la *Minerve*, arrivée de Paros dans le port de cette ville, a confirmé la nouvelle de la victoire remportée par Aly-bey. L'escadre Russe qui agit de concert avec lui, n'a que des Grecs à bord, & est composée de six vaisseaux de guerre ou frégates. Un bâtiment de la même nation vient de trans-

porter ici l'amiral Spiritow, qui retourne à Petersbourg, & garde le plus rigoureux incognito. Une escadre de 12 vaisseaux de guerre Français a passé le détroit de Gibraltar & s'avance à pleines voiles vers l'Archipel, de même qu'une escadre Anglaise.

Les lettres de Turin portent que S. M. Sarde a fait une nombreuse promotion dans le militaire, & a ordonné de compléter incessamment tous les régimens tant nationaux qu'étrangers.

La Bastie. On va mettre sur pied dans cette île de nouveaux régimens Corfes, qui seront sous les ordres d'officiers de leur nation. S. M. T. C. a accordé le pardon à tous les bas-officiers & soldats Corfes qui ont déserteré des autres corps nationaux, à condition qu'ils rejoindront leurs drapeaux dans l'espace de 3 mois, & serviront pendant 8 ans. Et afin d'augmenter la population de cette île, tous les bas-officiers, grenadiers, fusiliers & tambours Corfes ont obtenu la permission de se marier. On assure même qu'ils auront la liberté de demeurer chez eux, & seront chargés d'arrêter les courses de bandits.

E S P A G N E.

Madrid. Les préparatifs de guerre se continuent avec la plus grande activité. Il se trouve dans le port de Carthagene, 4 vaisseaux de guerre du premier rang, 2 du second, 12 du troisieme, 5 frégates, 2 galiottes à bombes & 12 bâtimens de transport, prêts à mettre à la voile au premier ordre. La garnison de cette place est composée de 9 bataillons.

P O R T U G A L.

Lisbonne. Il doit partir incessamment de ce port un vaisseau de guerre dont le capitaine sera revêtu du titre d'ambassadeur de S. M. T. F. & chargé de signer en cette qualité un traité de paix qui doit se conclure entre notre cour & l'empereur de Maroc.

F R A N C E.

Paris. Les députés des états de la Corse ont eu le 4 octobre audience de S. M. à Versailles, ayant été présentés par le marquis de Monteynard, gouverneur de cette isle; & l'évêque de Nebbio, député du clergé, a porté la parole.

Diverses provinces méridionales du royaume ont effuyé pendant le mois de septemb. des pluies si abondantes & des inondations si terribles, qu'on ne se rappelle pas qu'il y en ait jamais eu de pareilles. Les eaux de l'Allier, de l'Adour, de la Garonne & de plusieurs autres rivieres & ruisseaux se sont gonflées au point que, sortant de leurs lits avec l'impétuosité des torrens, elles ont causé des dommages qu'il est impossible d'apprécier. On écrit de Brest, que le comte d'Estain, inspecteur général de la marine, avait déclaré aux officiers assemblés, que S. M. ayant égard à leurs représentations, suspendait l'exécution de quelques-uns des articles portés dans sa dernière ordonnance.

L'archevêque de Paris ayant refusé de donner son visa au curé de S. Etienne-du-Mont dans cette capitale, l'archevêque de Lyon, en qualité de primat des Gaules, a mis cet ecclésiastique en possession de sa cure quant au spirituel.

Le grand maréchal de Lithuanie & plusieurs seigneurs Polonais qui depuis quelque tems habitaient cette capitale, en sont partis brusquement pour retourner dans leur patrie. Selon les lettres que l'on en reçoit, les provinces démembrées renfer-

ment un archevêché, trois évêchés, six palatinats, sept castellanies du premier rang, douze du second, & fournissaient ensemble trente-neuf membres du sénat. Les particuliers Génois intéressés dans un emprunt de 200,000 séquins fait par le roi de Pologne, envoient un député à Vienne pour présenter une requête à l'empereur au sujet des salines dont ses troupes se sont emparées, & qui servaient de sûreté pour cet emprunt.

Les loix promulguées en Corse & qui y sont observées, ont été remises à M. le chancelier. Il est question d'en prendre le meilleur & d'y ajouter ce qui conviendra, pour en former un code qui sera suivi dans cette isle.

On a publié des lettres patentes, enregistrées au parlement, portant augmentation pour le profit des élèves de l'école royale militaire, d'un denier par jeu de cartes en sus de l'impôt.

A N G L E T E R R E.

Londres. On a annoncé publiquement, dans la chapelle Danoise de cette ville, que tous les marins de cette nation eussent à retourner incessamment dans leur patrie

pour obéir aux ordres qu'ils recevraient de leur souverain.

Le sieur Jean Wilkes, en quittant sa charge d'alderman, a adressé à la bourgeoisie de Londres un discours dans lequel, après l'avoir remerciée de la bienveillance qu'elle lui a témoignée pendant qu'il a été en place, il s'efforce de lui prouver la nécessité de ne mettre à sa tête que des personnes intègres & d'une vigilance soutenue. Le 7 octobre cette bourgeoisie s'est assemblée solennellement pour procéder à l'élection d'un lord-maire, & ce même sieur Wilkes a eu la pluralité des suffrages, quoique l'un de ses concurrens fût protégé par la cour. Le peuple a témoigné par des illuminations la joie que lui cause cet événement. Le duc de Gloucester ayant déclaré au roi son mariage avec la comtesse de Waldegrave, S. M. lui a fait notifier qu'il était dispensé de paraître à la cour. Ainsi ce prince éprouve le même sort que le duc de Cumberland son frere.

Le comte de Sanderich, premier commissaire de l'amirauté, a fait plusieurs changemens utiles dans les départemens de la marine, & se propose de donner la supériorité à celle de la Grande-Bretagne, par une réduction des troupes de terre & une

augmentation considérable dans la classe des matelots.

Les fonds de la compagnie des Indes ont baissé tout à coup, ce qu'on attribue à deux facheuses nouvelles qu'elle a reçues, l'une que ses troupes ont perdu 480 hommes dans un combat contre les Marattes; l'autre, que ses magasins à poudre à Trichenapali ont sauté en l'air, sans que l'on en connaisse la cause. Cet accident a coûté la vie à un grand nombre d'Européens & de natifs du pays. Cette compagnie a résolu de négocier un emprunt pour acquitter les billets qu'on tire sur elle du Bengale.

Le comte de Harcourt est parti pour sa vice-royauté d'Irlande. Les troupes destinées à ramener dans cette isle les séditieux à leur devoir, sont au nombre de 12 000 hommes. Les habitans des isles Hebrides au nord de l'Écosse, continuent à en abandonner le sol ingrat & stérile, pour aller habiter de meilleurs pays en Amérique, & emportent, outre leurs effets, des sommes en espèces.

La cour de Madrid a supprimé le droit imposé sur le tabac que les vaisseaux Anglais transportent en Espagne, ce qu'on regarde comme une preuve certaine de ses

dispositions pacifiques à l'égard de la Grande-Bretagne.

L'amiral Mann est parti de Boston avec l'escadre qui est sous ses ordres, & un corps de troupes de débarquement, pour aller soumettre les caraïbes de l'isle de S. Vincent, qui ont pris les armes & désolent les habitations des Anglais.

On a des avis certains que les Indiens du Chili se sont révoltés ; qu'ils ont tué les préposés aux mines d'or, affranchi tous les esclaves negres, massacré un grand nombre d'Européens, attaqué & brûlé les faux-bourgs de Baldivia. On a fait avancer un corps de troupes réglées pour les réprimer.

Les ministres des trois puissances intéressées dans le partage de la Pologne, ayant remis au roi des mémoires relatifs à cette importante affaire, S. M. leur a fait répondre par le duc de Suffolck, "qu'elle veut bien supposer que les trois cours sont convaincues de la justice de leurs prétentions respectives, quoiqu'elle ne soit point informée des motifs de leur conduite."

On est inondé dans cette capitale, d'écrits pour & contre la révolution qui vient d'arriver en Suede. Les uns blâment tous ceux qui ont eu part à un événement dont ils croient prévoir de fâcheuses suites,

tandis que d'autres l'approuvent hautement, & admirent la prudence & le courage de Gustave III. dans des circonstances si délicates.

A V I S.

La Société Typographique de Berne va mettre au jour un recueil de lettres écrites par différens savans de l'Europe à M. DE HALLER. Ces lettres contiennent des notions sur l'histoire littéraire du demi siècle qui vient de s'écouler, des découvertes, des réflexions, & des observations nombreuses des principaux médecins & naturalistes des derniers tems. Le savant auquel ces lettres ont été adressées, a fait un triage de l'immense correspondance qu'il a entretenue avec *Albinus*, *Reaumur*, *Werlhof*, *Pringle*, *Trew*, *Heister*, *Morgagni*, *Caldani*, *Senac*, *Jacquin*, *Burman*, & d'autres auteurs distingués par leur mérite; il en a choisi ce qui peut être d'une utilité générale, sans commettre les illustres écrivains dont on publie les lettres. Elles peuvent former douze volumes in-8°. de vingt-cinq à trente feuilles. Il y aura environ huit volumes de lettres latines, & quatre volumes de lettres françaises, allemandes,

anglaïses & italiennes, qu'on distribuera en autant de volumes particuliers, sans mêler les différens idiomes. On donnera deux volumes par an, & peut-être trois. M. DE HALLER y ajoutera des notes pour éclaircir ce que sa familiarité avec les auteurs des lettres les aura dispensés d'exposer en détail.

Manheim. Le 129^e tirage de la loterie électoral Palatine, s'est exécuté le 8 octobre 1772; les numeros extraits de la roue de fortune, sont les n^o. 20, 55, 24, 75 & 83.

Le 130^e tirage de la même loterie s'est exécuté le 29 octobre; les numeros extraits de la roue de fortune, sont les n^o. 23, 90, 82, 28 & 80.





T A B L E.

I. PARTIE. ANNALES littéraires de la Suisse.

- I. *E*ncyclopédie, ou Dictionnaire universel raisonné des connaissances humaines. Tome XV. Yverdon. 1772. p. 3
- II. *Le Dépositaire*, comédie en vers, en cinq actes. 18
- III. *Bellum Cimbricum*, &c. *La guerre des Cimbres*. 25
- IV. *Hennuyer*, évêque de Lisieux, drame en trois actes. 1772. 30
- V. *Thesaurus lingue cum latine tum germanicæ locupletissimus*, &c. 34
- VI. *Die Noachide*, &c. *La Noachide*, poème en douze chants. 35

II. PARTIE. Annales littéraires de l'Europe.

- I. *Galerie universelle*, contenant les portraits des personnes célèbres de tous les pays, &c. 36
- II. *Phrosine & Mélidore*, poème en quatre chants. 40

III. Observations historiques & critiques sur les commentaires de Fôlard & sur la cavalerie.	48
IV. Histoire philosophique & politique des établissemens & du commerce des Européens dans les deux Indes. Tom. I.	58
V. Prix proposés par l'académie des sciences, belles-lettres & arts de Besançon.	69

III. PARTIE. Pieces fugitives.

I. Mémoires de Sophie de Sternheim, traduits de l'allemand.	72
II. Épître à Horace.	85

IV. PARTIE. Annales politiques de l'Europe.

Turquie.	97
Russie.	99
Suede.	100
Dannemarck.	104
Pologne.	105
Allemagne.	108
Italie.	112

<i>Espagne.</i>	· · · · ·	116
<i>Portugal.</i>	· · · · ·	ibid.
<i>France.</i>	· · · · ·	ibid.
<i>Angleterre.</i>	· · · · ·	118
<i>Avis.</i>	· · · · ·	122
<i>Manheim.</i>	· · · · ·	ibid.

